

Profil de compétences

Rôle: Contremaître

Gestion des documents

Date	Version:	Description	Autorisé par
13.11.2019	0.9	Sur la base des situations de travail validées et des FCR, des compétences opérationnelles (dimensions de compétences) ont été formulées, version en vue de l'enquête menée dans le groupe d'accompagnement novembre 2019	Groupe de projet des entrepreneurs du masterplan
03.06.2020	1.0	Affirmations pour l'enquête qui sera réalisé au sein du groupe d'accompagnement et du groupe de projet (juin - août 2020)	SSE, après révision avec le groupe de travail ad hoc (experts)
25.09.2020	0.91	Profil de compétences dans lequel ont été intégrés les précisions et les retours linguistiques à l'enquête au sein du groupe d'accompagnement de novembre 2019 ainsi que les résultats clairs de l'enquête de juin 2020.	Examiné par des experts dans le cadre de l'atelier du 7 septembre 2020
19.10.2020	0.99	Profil de compétences D	Conférence de révision 19.10.2020, dans la perspective de la rédaction finale D
25.11.2020	1.0	Profil de compétences F	Après la rédaction finale par experts

Vue d'ensemble du profil de compétences «contremaître»

SITUATIONS DE TRAVAIL DCO						
1) Acquisition	1.1 Mettre des données à disposition pour le calcul des coûts réels	1.2 Entretien des réseaux et garantir l'échange d'expériences				
2) Qualité, environnement, sécurité - QES	2.1 Assurer le respect des prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé	2.2 Assurer le respect des lois, prescriptions, normes de construction et règles de la construction	2.3 Assurer le respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement	2.4 Garantir le niveau de qualité convenu contractuellement dans le cadre du projet de construction confié		
3) Préparation du travail - PRÉPA	3.1 Avoir une idée globale du projet de construction à partir de plans et de plans d'exécution	3.2 Établir les différents croquis et dessins nécessaires aux processus de gestion et de travail et les utiliser	3.3 Déterminer les besoins en matériel d'exploitation et en matériaux de construction pour le projet de construction confié et organiser sa mise à disposition	3.4 Organiser le stockage et la mise à disposition des matériaux de construction nécessaires et contrôler leur qualité (bâtiment, génie civil)	3.5 Répartir les travaux à exécuter pour le projet de construction confié	3.6 Élaborer des concepts d'exécution pour le projet de construction confié
	3.7 Rechercher le personnel adéquat pour le projet de construction confié	3.8 Élaborer un planning hebdomadaire/mensuel de chantier pour le projet de construction confié	3.9 Organiser le stockage provisoire et l'élimination de matériaux	3.10 À partir de plans et de plans d'exécution issus du BIM et d'autres modèles numériques, se faire une idée globale du projet de construction		
4) Réalisation	4.1 Diriger et documenter l'ouverture, l'installation et la sécurisation du chantier conformément au mandat	4.2 Exécuter et consigner des travaux de mensuration et de piquetage par rapport aux points de référence du géomètre	4.3 Coordonner et surveiller les travaux de démolition dans le projet de construction confié	4.4 Coordonner et surveiller des travaux de canalisation, de terrassement et de pose de conduites industrielles	4.5 Coordonner et surveiller la réalisation d'éléments de construction en béton avec les coffrages et les armatures nécessaires	4.6 Coordonner et surveiller la réalisation de différents types de maçonneries
	4.7 Coordonner et surveiller des travaux de second œuvre dans le cadre du projet de construction confié (bâtiment, génie civil)	4.8 Coordonner et surveiller l'entretien et le nettoyage du matériel de l'entreprise dans le projet de construction confié	4.9 Coordonner et surveiller la sécurisation, la reprise en sous-œuvre, le renforcement et la stabilité des éléments construits	4.10 Contrôler et surveiller le fonctionnement de systèmes de rétention d'eau ouverts et fermés	4.11 Réaliser et surveiller des systèmes de rétention d'eau pour l'évacuation des eaux issues du chantier	4.12 Coordonner et surveiller l'installation d'échafaudages et de protections contre les chutes
		4.13 Coordonner et surveiller des travaux d'amélioration du sol	4.14 Coordonner l'ajout de couches de fondation et l'extraction de matériaux dans le projet de construction confié	4.15 Coordonner et surveiller la réalisation de petits travaux de revêtement de chaussée	4.16 Coordonner et surveiller le forage et le sciage du béton et des ouvrages de maçonnerie	4.17 Réaliser des enceintes de fouilles et des raidissements
	4.18 Surveiller le déplacement d'éléments de construction préfabriqués	4.19 Coordonner et surveiller la remise en état et la protection des constructions en béton (bâtiment)	4.20 Coordonner et surveiller des travaux hydrauliques dans le projet de construction confié (génie civil)	4.22 Effectuer et consigner des travaux de traçage et de piquetage à l'aide d'outils numériques		
5) Surveillance, travaux finaux	5.1 Surveiller d'un œil critique l'exécution des travaux dans le projet de construction confié	5.2 Assurer le rept/reporting, le contrôle, et réunir les documents nécessaires à la facturation	5.3 Soutenir l'actualisation des données BIM et d'autres modèles numériques et les prendre en compte en continu dans le projet de construction confié			
6) Collaboration en équipe	6.1 Agir en équipe	6.2 Communiquer et coopérer avec les supérieurs hiérarchiques et les collègues	6.3 Identifier les conflits internes, les aborder de manière constructive et procéder aux interventions nécessaires			

7) Collaboration avec des tiers	7.1 Communiquer de manière appropriée avec les parties prenantes externes et assurer la coopération	7.2 Conseiller et accompagner les clients et les autres parties prenantes pendant l'exécution du mandat	7.3 Assurer la coopération et la coordination avec les entreprises tierces			
8) Gestion du personnel	8.1 Informer, instruire les collaborateurs dans le cadre du projet de construction confié et diriger les équipes	8.2 Encadrer les apprentis dans le cadre du projet de construction confié	8.3 Aider les collaborateurs dans leurs démarches de formation initiale et continue	8.4 Participer au processus de recrutement	8.5 Mener les entretiens avec les collaborateurs	8.6 Mettre en œuvre les décisions de gestion
10) Autogestion	10.1 Réfléchir de façon entrepreneuriale durant les processus de travail	10.2 Utiliser des techniques de travail	10.3 Communiquer de manière convaincante	10.4 Résoudre des problèmes complexes	10.5 Développer en permanence ses compétences techniques et de gestion, et les transmettre dans le cadre du projet de construction	10.6 Gérer les changements et les nouveautés
	10.7 Garantir ses performances personnelles					

Profil de compétences

INFOBOX - dimensions de compétences

Dans les dimensions de compétences, **les connaissances sont divisées en trois catégories**. Cette méthode permet de décrire les connaissances professionnelles des travailleurs. Veuillez trouver ci-après une explication des catégories.

Connaissances de base	Vue d'ensemble Les connaissances de base représentent la catégorie la plus basse des connaissances. Le travailleur dispose d'une vue d'ensemble des connaissances professionnelles dont il a besoin pour l'exécution d'une tâche.
Connaissances pratiques	Des connaissances qui se traduisent dans la pratique Les connaissances pratiques représentent la catégorie moyenne des connaissances. Le travailleur peut mettre en pratique ses connaissances professionnelles de manière autonome.
Connaissances approfondies	Connaissances théoriques et pratiques Les connaissances approfondies représentent la catégorie la plus élevée des connaissances. Le travailleur est en mesure de mettre en pratique ses connaissances professionnelles de manière autonome, les partager avec ses collaborateurs et les analyser.

1. Acquisition

Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
1.1 Mettre des données à disposition pour le calcul des coûts réels <p>Les contremaîtres fournissent aux supérieurs hiérarchiques ou aux calculateurs des valeurs tirées de l'expérience et des travaux réalisés pour les aider à calculer les prix des offres, en indiquant combien de temps leur est nécessaire pour réaliser les différents postes de l'offre. Les contremaîtres déterminent en interne dans quelle mesure ils peuvent transmettre directement des offres ou des indications de prix. Ils s'informent des coûts estimés des matériaux, des salaires, des biens de l'entreprise et des prestations extérieures.</p> <p>Ils évaluent la faisabilité et l'ampleur des travaux et compilent les coûts sur la base des réflexions qu'ils ont menées.</p> <p>À partir de données simples, les contremaîtres définissent, pour le compte du supérieur hiérarchique, un prix indicatif et soumettent une offre pour les travaux (de clients) simples. S'ils ne réalisent pas eux-mêmes l'offre, ils assistent le supérieur hiérarchique (ou le calculateur) en lui fournissant des valeurs tirées de leur expérience et des travaux réalisés.</p> <p>Ils vérifient si l'offre correspond aux souhaits du client et si celui-ci en comprend les tenants et les aboutissants.</p>	<p>Savoir distinguer les travaux qui font partie d'un poste de valeur de ceux qui n'en font pas partie</p> <p>Connaître le contrat d'entreprise</p> <p>Connaissances de base de la calculation</p> <p>Connaître la structure des coûts et les calculs prévisionnels (coûts estimatifs)</p> <p>Capacité à évaluer correctement les charges financières (temps, matériaux, etc.)</p> <p>Savoir déterminer quelles opérations sont comprises dans quel poste</p> <p>Savoir déterminer quand il faut s'adresser au supérieur hiérarchique pour la diffusion d'informations et quand ce n'est pas nécessaire</p> <p>Distinguer les opérations qui relèvent du contrat de celles qui ne relèvent pas du contrat</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> Assistent leurs supérieurs hiérarchiques ou les calculateurs lors de l'établissement d'offres en leur fournissant des valeurs tirées de l'expérience en matière de faisabilité, de charges et de coûts. Fixent des prix indicatifs et établissent des offres pour des travaux simples. Ont une connaissance de base du contrat d'entreprise. Ont une connaissance de base du calcul et de la délimitation des prestations et des coûts. Ont une connaissance de base de la distinction des prestations qui relèvent du contrat et de l'évaluation des spécifications, en se basant sur leur expérience. S'intéressent à des thèmes relatifs au calcul des prix. Sont prêts à collaborer étroitement avec leur supérieur hiérarchique. Savent quand ils peuvent diffuser d'eux-mêmes des informations et quand ils doivent s'adresser au le supérieur hiérarchique pour ce faire. Vérifient si l'offre correspond aux souhaits du client et prennent des mesures correctives le cas échéant.
1.2 Entretenir des réseaux et garantir l'échange d'expériences <p>Les contremaîtres sont des membres actifs des réseaux privés et professionnels.</p> <p>Ils réfléchissent à ce que doit être leur réseau (privé et professionnel) et se demandent quels réseaux peuvent leur être utiles sur le plan professionnel. Ils ont conscience du fait qu'ils doivent entretenir leur réseau et en déduisent des mesures (optimisation du réseautage, acquisition, etc.).</p> <p>Ils cherchent à rencontrer des maîtres d'ouvrage, des planificateurs, des connaissances ou d'autres contacts pour échanger des informations. Lorsqu'ils participent à des réunions de travaux, ils prévoient suffisamment de temps pour les échanges d'idées.</p> <p>Ils utilisent les réseaux existants, sont ouverts aux nouveaux réseaux ou cherchent activement à y entrer. Les échanges d'expériences avec les maîtres d'ouvrage, les planificateurs et les fournisseurs leur permettent d'entretenir</p>	<p>Avoir conscience de l'importance du réseautage</p> <p>Avoir conscience des avantages du réseautage</p> <p>Être actif au sein des réseaux</p> <p>Orientation client marquée</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> Entretiennent des réseaux activement et systématiquement. Utilisent leurs réseaux pour l'échange d'informations et d'expériences. Ont une connaissance pratique de l'entretien de réseaux. Ont une connaissance approfondie de la gestion des relations avec les clients et les planificateurs. Ont conscience de l'importance et des avantages des réseaux professionnels. Donnent une impression d'ouverture et de sociabilité. Analysent régulièrement leurs activités relatives à l'entretien de réseaux et en déduisent des mesures d'optimisation.

<p>et d'étendre en continu leur réseau. Ils obtiennent ainsi des renseignements sur les besoins et les clients et participent activement aux rapports de contremaîtres.</p>		
2- Qualité, environnement et sécurité		
Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>2.1 Assurer le respect des prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé</p> <p>Les contremaîtres appliquent les lois et les prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection des collaborateurs et veillent à ce qu'elles soient mises en œuvre (y compris au sein du groupe).</p> <p>Ils identifient les dangers et s'informent sur les prescriptions et les techniques en vigueur ainsi que sur les mesures à prendre dans leur domaine.</p> <p>Ils organisent l'ensemble des activités visant à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles de sécurité et de protection de la santé dans leur domaine conformément aux prescriptions.</p> <p>Ils mettent en œuvre les mesures de sécurité sur les chantiers. En matière de sécurité, ils donnent l'exemple sur le chantier en portant l'équipement personnel de sécurité et en veillant à ce qu'il soit porté par tous les membres du groupe. Ils assurent ainsi la sécurité au travail et la protection de la santé, pour eux-mêmes et pour les autres. Ils associent en continu les membres de leur groupe à cette démarche et les instruisent de manière appropriée. En cas de danger immédiat, ils prennent aussitôt des mesures.</p> <p>Ils examinent si les mesures sont correctement appliquées partout, si elles sont efficaces et si elles correspondent aux prescriptions. Au besoin, ils ordonnent les mesures rectificatives nécessaires ou une suspension temporaire du travail, et signalent les faits à leurs supérieurs.</p>	<p>Connaissance détaillée des prescriptions courantes relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé</p> <p>Vigilance (concernant d'éventuelles sources de danger)</p> <p>Avoir conscience du fait que la sécurité au travail a autant d'importance que par exemple la qualité ou le respect des délais, et être prêt à y consacrer le temps nécessaire</p> <p>Rigueur et méthodologie</p> <p>Capacité d'anticipation : intégrer la sécurité au travail et la protection de la santé dès la préparation des travaux</p> <p>Capacité à s'imposer face aux cadres et aux collaborateurs</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurent le respect des prescriptions et lois relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie des prescriptions et lois relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé. • Identifient les sources de danger potentielles lors de la visite du chantier. • Veillent toujours à prendre en compte la sécurité au travail et la protection de la santé dès la phase de préparation des travaux. • S'engagent pour le respect de la sécurité au travail et de la protection de la santé vis-à-vis des supérieurs hiérarchiques et des collaborateurs. • Sont conscients des conséquences en cas de non-respect des dispositions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé. • Communiquent conformément aux exigences en cas d'incident. • Contrôlent le respect de la sécurité au travail sur le chantier et prennent les mesures qui s'imposent en cas de danger immédiat.
<p>2.2 Assurer le respect des lois, prescriptions, normes de construction et règles de la construction</p> <p>Les contremaîtres assurent le respect des lois, prescriptions et normes de construction dans le cadre du projet de construction confié.</p> <p>Ils s'informent des lois, prescriptions et normes de construction en vigueur (p. ex. pauses, durée maximale du travail, etc.).</p> <p>Ils planifient l'exécution des travaux conformément aux lois, prescriptions et normes de construction.</p> <p>Ils organisent la mise à disposition des ressources nécessaires pour que les travaux puissent être réalisés selon les règles de la construction et dans le respect des lois, prescriptions et normes de construction.</p> <p>Ils contrôlent pendant et après l'exécution des travaux si toutes les lois, prescriptions et normes de construction ont été effectivement respectées et appliquées, et procèdent éventuellement aux corrections nécessaires.</p>	<p>Connaissance des prescriptions et normes de construction en vigueur</p> <p>Intérêt pour les nouveautés en matière de prescriptions et normes de construction, et de formation continue</p> <p>Rigueur dans le respect des plans de contrôle et l'exécution des contrôles</p> <p>Action immédiate: signaler immédiatement les infractions, si possible avant l'exécution du travail</p> <p>Réflexion globale</p> <p>Sens de la qualité</p> <p>Connaissance des normes, des exigences de qualité et des règles de la construction</p> <p>Anticipation, agir de façon responsable: constater les écarts avant l'exécution du travail et prendre immédiatement contact avec les supérieurs hiérarchiques ou les collaborateurs</p> <p>Examen approfondi du chantier</p> <p>Avoir conscience de son rôle et accepter d'exercer ce contrôle: si je ne le fais pas, personne ne le fera, puisque les supérieurs ne sont pas présents</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurent le respect des lois, prescriptions, normes de construction et règles de la construction dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie des normes, des exigences de qualité et des règles de la construction. • Ont une connaissance approfondie du contrat d'entreprise et du cahier des charges. • S'intéressent aux nouveautés et à la formation continue dans le domaine des prescriptions et des normes de construction. • Sont conscients d'assumer une fonction de contrôle. • Contrôlent la qualité des travaux et le respect des prescriptions et normes de construction sur le chantier et, en cas de violations, en tirent les conséquences et engagent des mesures correctives.

<p>2.3 Assurer le respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement</p> <p>Les contremaîtres veillent à ce que les lois, prescriptions et normes relatives à la protection de l'environnement soient respectées et à ce que les mesures adéquates soient mises en place dans le cadre du projet de construction confié.</p> <p>Ils s'informent constamment des prescriptions en matière de protection de l'environnement et des conditions particulières relatives aux chantiers. Ils réfléchissent à la manière dont les prescriptions en matière de protection de l'environnement peuvent être respectées, et au besoin, interrogent leurs supérieurs. Ils réfléchissent à des modes de construction respectueux de la nature et des ressources.</p> <p>Ils font savoir aux collaborateurs quelles prescriptions de protection de l'environnement doivent être particulièrement respectées dans le cadre du projet de construction confié.</p> <p>Ils planifient l'exécution des travaux confiés en tenant compte de la protection de l'environnement. Ils réfléchissent aux mesures ou instruments par lesquels la protection de l'environnement peut être garantie dans le cadre du projet de construction confié, et au besoin, clarifient les questions en suspens avec les supérieurs hiérarchiques.</p> <p>Ils imposent le respect effectif des prescriptions en matière de protection de l'environnement dans le cadre du projet de construction confié.</p> <p>Les contremaîtres signalent aux parties prenantes les cas de non-respect des prescriptions environnementales et recherchent en concertation avec elles des solutions constructives.</p> <p>Ils vérifient l'application des prescriptions de protection de l'environnement pendant les travaux et après l'achèvement du projet de construction confié.</p>	<p>Connaissance des prescriptions relatives à la protection de l'environnement</p> <p>Faire respecter les prescriptions relatives à la protection de l'environnement dans le cadre du projet de construction confié</p> <p>Démarche systématique axée sur les documents</p> <p>Capacité à s'imposer</p> <p>Communication claire</p> <p>Savoir convaincre</p> <p>Intérêt pour la protection de l'environnement dans la construction</p> <p>Comportement conséquent</p> <p>Anticipation, agir de façon responsable.</p> <p>Réflexion globale</p> <p>Réflexion et action axées sur la qualité et le respect des règles</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurent le respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement dans le cadre du projet de construction confié. Ont une connaissance pratique des prescriptions relatives à la protection de l'environnement en vigueur. S'engagent systématiquement pour le respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement vis-à-vis des supérieurs hiérarchiques et des collaborateurs. Veillent à une communication et des instructions claires et convaincantes. Veillent à appliquer une méthode de travail respectant systématiquement la protection de l'environnement. Communiquent conformément aux exigences en cas d'incident. Contrôlent la mise en œuvre de la protection de l'environnement sur le chantier et prennent des mesures correctives le cas échéant. Vérifient régulièrement que leur méthode de travail respecte les prescriptions relatives à la protection de l'environnement.
<p>2.4 Garantir le niveau de qualité convenu contractuellement dans le cadre du projet de construction confié</p> <p>Il incombe aux contremaîtres de garantir le niveau de qualité convenu contractuellement dans le cadre du projet de construction confié</p> <p>Ils s'informent sur le projet de construction et sur les facteurs de qualité et les normes de qualité à appliquer.</p> <p>Ils planifient les contrôles qualité convenus et nécessaires ainsi que les mesures ayant un impact sur la qualité sur le chantier.</p> <p>Ils réalisent les contrôles qualité convenus et nécessaires pendant les travaux en cours, et au besoin, prennent des mesures pour garantir la qualité. Ils signalent immédiatement tout écart au supérieur hiérarchique. Après l'achèvement des travaux, ils organisent les contrôles qualité requis ainsi que la réception des travaux.</p> <p>Ils contrôlent régulièrement les analyses en cours des contrôles qualité ainsi que la mise en œuvre des mesures prises.</p>	<p>Vérification systématique de l'adéquation entre les plans, la construction sur le chantier, le cahier des charges et les normes</p> <p>Anticipation, agir de façon responsable : signalement rapide des écarts (si possible avant le début des travaux)</p> <p>Aptitude à s'imposer</p> <p>Connaissance approfondie du contrat d'entreprise et du cahier des charges</p> <p>Courage de prendre les mesures qui s'imposent</p> <p>Capacité à faire comprendre aux collaborateurs l'importance de la qualité et les conséquences des défauts</p> <p>Capacité d'anticipation / démarche structurée: planifier les réceptions de manière systématique et pertinente et contrôler au préalable si les objets sont prêts pour la réception</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurent le respect du niveau de qualité convenu contractuellement dans le cadre du projet de construction confié. Ont une connaissance approfondie des exigences en matière de qualité dans le secteur de construction confié. Ont une connaissance approfondie du plan de contrôle et dirigent sa mise en œuvre S'engagent activement à développer le sens de la qualité chez leurs collaborateurs. Prennent contact avec les supérieurs hiérarchiques ou les collaborateurs en cas d'écart constaté en termes de qualité. Vérifient les résultats des contrôles qualité et la mise en œuvre des mesures prises.

3. PRÉPA – Préparation du travail

Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>3.1 Avoir une idée globale du projet de construction à partir de plans et de plans d'exécution</p> <p>À partir de différents plans et plans d'exécution, les contremaîtres se font une idée globale du projet de construction qui leur a été confié.</p> <p>Les contremaîtres consultent les plans nécessaires et valables et prennent le temps de les étudier. Ils se renseignent sur les légendes, couleurs, ajouts, feuillets supplémentaires, etc. qui rendent les plans plus lisibles. Au besoin, ils exigent ou ordonnent des ajouts.</p> <p>Ils étudient et contrôlent les plans pour identifier d'éventuelles erreurs de mesure et vérifier s'ils sont complets, sans ambiguïtés et réalisables. Ils signalent les points qui manquent de clarté. Ils prennent en compte les plans et les exigences pour planifier les phases de travaux et l'utilisation des ressources importantes, et ils tiennent les listes prévisionnelles des livraisons.</p> <p>À partir des plans, ils attribuent les tâches sur le chantier. Ils discutent des plans avec leurs chefs d'équipe et à partir des plans, ils informent les collaborateurs du chantier du projet de construction et du déroulement des travaux. Ils répartissent les plans en plusieurs lots en fonction du déroulement des travaux et les attribuent aux personnes correspondantes pour les réaliser.</p> <p>Ils consignent les livraisons planifiées et effectuent les réclamations en cas de retard de livraison. Ils contrôlent en continu le caractère actuel des plans et font des retours. Ils évaluent si les plans doivent être archivés après usage, et comment. Ils archivent les plans qui ne sont plus actuels aux fins de preuves.</p>	<p>Aptitude à visualiser dans l'espace</p> <p>Aptitude à lire correctement des plans et à en extraire les informations essentielles</p> <p>Rigueur dans le contrôle des plans</p> <p>Capacité à penser de manière systémique (savoir comment différents plans sont liés, et comment ils s'assemblent pour former une vision globale, notamment lorsque les plans proviennent de sources différentes, par ex. l'architecte, l'ingénieur, etc.).</p> <p>Capacité à déterminer la date des livraisons dans le processus d'exécution des travaux afin de pouvoir effectuer les préparatifs correspondants</p> <p>Talent d'organisation (conserver une vision globale, savoir quel est le plan le plus récent, à quel niveau il y a eu des modifications des plans, créer p. ex. un système de classement pratique)</p> <p>Assurer un suivi compréhensible des différentes versions des plans</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extraient des plans et plans d'exécution les informations essentielles pour le projet de construction confié. • Prennent en compte les plans et les exigences pour planifier les phases d'exécution des travaux et les ressources. • Ont une connaissance approfondie de la lecture de plans. • Ont une connaissance approfondie de la répartition des plans en plusieurs lots en fonction du déroulement des travaux. • Ont une connaissance de base de l'utilisation des instruments et outils numériques. • Savent repérer les aspects contradictoires des plans. • Analysent l'exhaustivité, l'actualité et la nécessité des plans existants et en déduisent les mesures appropriées pour l'exécution du projet de construction. • Vérifient si le suivi des différentes versions des plans est compréhensible et en tirent les conséquences.
<p>3.2 Établir les différents croquis et dessins nécessaires aux processus de gestion et de travail et les utiliser</p> <p>Les contremaîtres travaillent avec des croquis et des dessins, qu'ils peuvent aussi réaliser eux-mêmes (p. ex. pour le relevé des mesures), et à l'aide de différents croquis, ils clarifient lors de la préparation ou de l'exécution des travaux les éléments de construction, les situations, les points manquant de clarté et les problèmes posés, sur le chantier et lors des réunions de chantier.</p> <p>Les contremaîtres se renseignent pour savoir qui a besoin du croquis ou du dessin, et dans quel but.</p> <p>Ils réfléchissent à l'apparence que doivent avoir les croquis en fonction de ce qu'ils veulent montrer. Ils prévoient un mode de représentation adapté et un degré de détail pertinent.</p> <p>Les contremaîtres utilisent ou réalisent des croquis à l'échelle pour le relevé des mesures, qu'ils datent et signent. Ils les remettent au destinataire et au besoin, les expliquent. À l'aide de croquis simples de plans de sol, de coupe ou de vue, ils expliquent lors de la préparation ou de l'exécution des travaux les éléments de construction, les situations, les points manquant de clarté, les processus de travail et les problèmes posés.</p>	<p>Savoir représenter graphiquement des situations</p> <p>Connaissance des règles (techniques) de base des croquis</p> <p>Savoir repérer l'essentiel (ce qui doit être représenté sur le croquis)</p> <p>Savoir bien expliquer</p> <p>Savoir réaliser un croquis avec méthode</p> <p>Connaissance des solutions de traitement numériques</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissent les différents croquis et dessins nécessaires aux processus de gestion et de travail. • Clarifient à l'aide de croquis les éléments de construction, les situations, les imprécisions et les problèmes. • Ont une connaissance approfondie de l'exécution technique de croquis. • Ont une connaissance approfondie de l'exécution méthodique de croquis sur papier et sur support numérique. • Ont une connaissance approfondie de la représentation graphique de situations. • Savent repérer l'essentiel lors de la réalisation de croquis. • Veillent à une communication et des instructions compréhensibles.

<p>Ils vérifient si le croquis est utilisable en posant des questions.</p>		
<p>3.3 Déterminer les besoins en matériel d'exploitation et en matériaux de construction pour le projet de construction confié et organiser sa mise à disposition</p> <p>Les contremaîtres déterminent les besoins en matériel d'exploitation et en matériaux de construction en tenant compte des spécifications, des lieux ainsi que des normes et des ressources (internes à l'entreprise) pour exécuter les travaux qui leur sont confiés.</p> <p>Ils déterminent le matériel d'exploitation et de construction qui est nécessaire ainsi que le lieu et la date d'utilisation. Ils se renseignent sur les conditions du projet : caractéristiques du lieu (géographiques, géologiques, etc.), spécifications et ressources (internes) existantes. À l'aide des plans, des documents et des questions qu'ils posent, ils déterminent la nature exacte des matériaux à utiliser. Ils s'informent de la disponibilité, des délais de livraison et de la qualité du matériel d'exploitation et des matériaux de construction ainsi que des matériaux déjà disponibles sur le chantier.</p> <p>Ils prennent en compte les conditions-cadres et collectent des informations pour calculer les quantités de matériel d'exploitation et de matériaux de construction pour l'exécution des travaux, et préparent la commande. Ils organisent (réservent, commandent) en temps voulu le matériel d'exploitation et de construction en respectant les dispositions légales, les normes (p. ex. compétences internes) et les directives internes.</p> <p>Ils contrôlent si le matériel d'exploitation et les matériaux de construction est bien disponible, s'il peut être utilisé pour le mandat concerné et s'il correspond aux spécifications.</p> <p>Ils surveillent le fonctionnement des appareils et signalent les éventuels dérangements ou les réparations/travaux d'entretien nécessaires. À la fin de leur utilisation, ils annoncent que le matériel d'exploitation et les machines sont à nouveau disponibles.</p>	<p>Connaissance de la performance et de l'utilisation prévue des appareils, connaissance du contrat d'entreprise / cahier des charges pour l'évaluation du matériel d'exploitation approprié</p> <p>Contrôle de la bonne exécution de l'entretien par les machinistes</p> <p>Connaissance des directives et des normes</p> <p>Connaissance précise des directives et des responsabilités</p> <p>Capacité à réaliser de petites commandes de manière autonome (remplir des bons de commande, connaître les délais de livraison)</p> <p>Capacité à évaluer ses propres compétences/responsabilités et, pour les commandes importantes, à consulter le supérieur hiérarchique (p. ex. conducteur de travaux)</p> <p>Anticipation, agir de façon responsable : transmission rapide du besoin</p> <p>Avoir conscience des impératifs de rentabilité</p> <p>Aisance vis-à-vis des nouvelles évolutions (Building Information Modeling, BIM)</p> <p>Planification proactive</p> <p>Compréhension des répercussions des charges fixes</p> <p>Avoir conscience des impératifs de rentabilité</p> <p>Être vigilant/attentif aux dysfonctionnements</p> <p>Collaboration étroite et concertation avec les supérieurs hiérarchiques</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> Déterminent les besoins en matériel d'exploitation et en matériaux de construction pour le projet de construction confié. Effectuent des commandes de manière autonome conformément aux dispositions de l'entreprise. Ont une connaissance approfondie du contrat d'entreprise et du cahier des charges en matière de matériel d'exploitation pour les travaux qui leur sont confiés. Ont une connaissance approfondie des prescriptions, normes et responsabilités en matière de matériel d'exploitation et des matériaux de construction. Veillent en permanence à la transmission rapide des besoins en matériel d'exploitation et en matériaux de construction dans un objectif de rentabilité. Promeuvent une planification proactive. S'intéressent aux évolutions numériques dans le secteur de la construction. Contrôlent le fonctionnement des appareils et prennent des mesures correctives le cas échéant. Évaluent correctement les répercussions des charges fixes.
<p>3.4 Organiser le stockage et la mise à disposition des matériaux de construction nécessaires et contrôler leur qualité (bâtiment, génie civil)</p> <p>Les contremaîtres organisent le stockage des matériaux de construction nécessaires conformément aux règles d'entreposage, p. ex. en vérifiant la durée de conservation ou en veillant à ce que les consignes d'élimination soient respectées. Pour l'exécution des travaux confiés, les contremaîtres vérifient les matériaux de construction livrés ainsi que le matériel.</p> <p>Ils déterminent quels matériaux de construction sont nécessaires, où, et quand, et déterminent la place nécessaire pour les stocker transitoire, la disponibilité et les délais de livraison. Ils s'informent sur les consignes spécifiques aux produits des fournisseurs et l'entreposage et la durée de conservation des matériaux de construction.</p> <p>Ils déterminent le lieu de stockage et donnent mandat pour sa préparation.</p> <p>Ils organisent (réservent, commandent) en temps voulu les matériaux de construction. Lors de la livraison, ils vérifient la quantité et</p>	<p>Sens de l'organisation d'un chantier (p. ex.: où sont les voies de circulation, comment entreposer des objets à portée des machines/appareils de levage, quels sont les matériaux dont on a besoin souvent/rarement et qui donc doivent être facilement accessibles/peuvent être placés à l'écart)</p> <p>Sens de l'ordre</p> <p>Démarche structurée</p> <p>Rigueur dans l'entreposage des matériaux visibles ultérieurement – connaître le plan de construction/savoir ce qu'on verra ultérieurement)</p> <p>Connaissance du cahier des charges</p> <p>Connaissance des matériaux (pour pouvoir faire une réclamation en cas de besoin)</p> <p>Capacité à s'imposer en cas de réclamation</p> <p>Motiver les collaborateurs à donner du feedback en matière de qualité insuffisante et le délai de livraison de matériaux de construction.</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisent le stockage et la mise à disposition des matériaux de construction. Ont une connaissance pratique du cahier des charges d'un chantier. Ont une connaissance approfondie des matériaux. Ont une connaissance approfondie du projet de construction. Ont une connaissance approfondie de l'organisation d'un chantier. Veillent à adopter une démarche ordonnée et structurée. Font preuve de rigueur dans l'entreposage des matériaux visibles ultérieurement. Analysent les réclamations et en tirent des conséquences pour leur activité. Contrôlent la qualité des matériaux et prennent des mesures correctives le cas échéant.

<p>la qualité et assurent un stockage provisoire irréprochable.</p> <p>Ils supervisent l'entrepôt et vérifient que les matériaux sont entreposés dans les règles de l'art.</p>		
<p>3.5 Répartir les travaux à exécuter pour le projet de construction confié</p> <p>Les contremaîtres répartissent et attribuent les travaux à exécuter sur leur chantier et/ou attribuent des sous-domaines aux chefs d'équipe. Ils tiennent compte pour cela des qualifications de leurs collaborateurs. Ils tiennent compte de leurs propres compétences décisionnelles. Ils s'informent en détail du mandat et des qualifications/compétences de leurs collaborateurs.</p> <p>Ils planifient l'attribution du travail en tenant compte des aptitudes des collaborateurs. Ils répartissent les travaux de manière à ce qu'ils puissent être exécutés de manière correcte et rentable. Ils définissent les groupes de travail, se demandent quelles informations doivent être transmises, et veillent à ce que les équipes soient équilibrées.</p> <p>Ils dirigent les collaborateurs et coordonnent toutes les tâches nécessaires en veillant à ce que les travaux soient exécutés de manière correcte et rentable. Ils donnent en temps voulu aux collaborateurs les instructions correspondantes, expliquent les spécifications, remettent les documents nécessaires (plans) et mettent en pratique les spécifications. Ils sensibilisent leurs collaborateurs au respect de la sécurité au travail.</p> <p>Ils surveillent l'exécution des travaux du point de vue de la qualité et de la quantité, de la gestion du temps et du respect des directives d'exécution. Au besoin, ils procèdent aux corrections nécessaires. Ils vérifient si les collaborateurs ont été bien informés et si les instructions ont été comprises.</p>	<p>Connaissances des qualifications et des aptitudes des collaborateurs</p> <p>Connaissance des points forts et des points faibles des collaborateurs</p> <p>Aider les collaborateurs lorsque c'est nécessaire</p> <p>Capacité à formuler des objectifs concrets (y compris en termes de qualité) et à confier des travaux clairs</p> <p>Capacité à déléguer de manière pertinente</p> <p>Compréhension du déroulement des travaux et capacité à le prendre en compte dans l'attribution des tâches</p> <p>Capacité à fixer des priorités (au sens du nombre de collaborateurs attribués à des tâches particulières)</p> <p>Vision globale : où peut-on éventuellement enlever un collaborateur pour l'affecter ailleurs?</p> <p>Ils donnent des consignes de travail aux collaborateurs dans un langage qu'ils comprennent.</p> <p>Capacité à non seulement planifier, mais aussi réagir si nécessaire (difficultés, retards, maladie, etc.)</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribuent des mandats à leurs collaborateurs pour les travaux à réaliser dans le cadre du projet de construction confié. • Attribuent des sous-domaines du projet de construction aux chefs d'équipe dans le cadre de la planification des travaux. • Ont une connaissance approfondie de la définition complète et ciblée de mandats de travail. • Ont une connaissance approfondie de l'instruction et de la délégation efficaces. • Savent fixer des priorités. • Communiquent clairement et donnent des instructions précises. • Aident leurs collaborateurs au besoin. • Ont conscience de leur fonction d'exemple lors de l'exécution des travaux. • Mettent en pratique les directives de manière systématique. • Contrôlent l'exécution des travaux et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>3.6 Élaborer des concepts d'exécution pour le projet de construction confié</p> <p>Les contremaîtres déterminent le déroulement du travail pour le projet de construction qui leur a été confié.</p> <p>Ils s'informent sur les conditions-cadres : caractéristiques du lieu (géographiques, géologiques, etc.), prescriptions de sécurité, spécifications, ressources (internes) existantes et dispositions du contrat d'entreprise.</p> <p>Au besoin, ils aident le supérieur hiérarchique à définir le processus d'exécution des travaux en lui fournissant des valeurs tirées de leur expérience. Sur mandat du supérieur hiérarchique, ils affinent le concept d'exécution des travaux ou établissent un programme hebdomadaire tenant compte des consignes du supérieur hiérarchique (conditions, méthodes de construction choisies et ressources). Ils vérifient en continu la faisabilité du concept et/ou du programme élaboré. Au cours de l'exécution des travaux, ils vérifient si le concept est bien respecté. Ils transmettent les écarts au supérieur hiérarchique et au besoin, révisent le concept en concertation avec celui-ci.</p>	<p>Capacité à estimer la durée des travaux et la complexité de l'ouvrage</p> <p>Compréhension du déroulement des travaux, de l'interdépendance des différentes opérations/étapes, et aptitude à en déduire ce qu'est une succession pertinente d'étapes</p> <p>Conscience des retards dus aux mesures de sécurité au travail et les prendre en compte</p> <p>Capacité d'anticipation : planifier suffisamment tôt le tableau global des ressources, signaler suffisamment tôt (entre 1 et 4 semaines à l'avance) les besoins en ressources (matériel, machines, etc.)</p> <p>Établissement de programmes mensuels et hebdomadaires.</p> <p>Plan B : prévoir des travaux de substitution si les travaux durent moins longtemps que prévu</p> <p>Penser avec des variantes</p> <p>Démarche conforme aux règles de l'art et aux impératifs de rentabilité</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisent des concepts d'exécution des travaux pour le projet de construction confié en tenant compte des spécifications, des ressources et des dispositions du contrat d'entreprise. • Ont une connaissance approfondie des processus d'exécution des travaux et de leurs interdépendances ainsi que des différentes étapes de travail. • Ont une connaissance approfondie de la planification des ressources. • Ont une connaissance approfondie de la planification de travaux de substitution. • Acceptent les retards dus aux mesures de sécurité au travail. • Veillent en permanence à adopter une démarche conforme aux règles de l'art et aux impératifs de rentabilité. • S'engagent à planifier des programmes hebdomadaires et mensuels. • Contrôlent les écarts par rapport aux concepts d'exécution des travaux et prennent des mesures correctives le cas échéant.

<p>3.7 Rechercher le personnel adéquat pour le projet de construction confié</p> <p>Les contremaîtres commandent le personnel nécessaire au projet de construction qui leur a été confié, en prenant en compte les spécifications, les caractéristiques du lieu et les ressources (internes) existantes. Ils assurent la charge de travail dans leur domaine de compétences.</p> <p>Ils s'informent des exigences et des spécifications du projet, se renseignent pour savoir quel personnel sera disponible à quel moment, et s'il faudra avoir recours à des tâcherons ou à du personnel temporaire. Ils ont une vue d'ensemble de l'occupation actuelle du personnel et du planning des congés.</p> <p>Ils planifient l'utilisation pertinente et rentable du personnel en tenant compte des conditions du projet. Ils étudient la possibilité de recourir au personnel temporaire, aux tâcherons et/ou aux sous-traitants. Ils font connaître au supérieur hiérarchique la durée d'intervention nécessaire des collaborateurs.</p> <p>Ils attribuent aux collaborateurs les postes de travail et les groupes de travail correspondants. Ils organisent, réservent et commandent en temps voulu le personnel nécessaire aux travaux, en respectant les dispositions légales et les normes (p. ex. autorisations). Ils fixent les objectifs et assurent l'intégration et/ou l'encadrement des collaborateurs.</p> <p>Ils vérifient si le personnel est effectivement disponible. Ils vérifient en continu les travaux effectués et les consignes et prennent éventuellement les mesures nécessaires.</p>	<p>Connaissance et maîtrise des processus d'exécution des travaux</p> <p>Vigilance et aptitude à réagir immédiatement</p> <p>Conscience des impératifs de rentabilité / savoir anticiper pour planifier : si nécessaire, intégrer au planning des travaux de substitution</p> <p>Capacité à créer une continuité des processus d'exécution des travaux/un flux de travail</p> <p>Habilité à communiquer tant avec les collaborateurs qu'avec les supérieurs hiérarchiques lorsqu'ils les consultent</p> <p>Identifier et demander suffisamment tôt les besoins supplémentaires</p> <p>Avoir le courage/l'assurance de demander aux supérieurs hiérarchiques des besoins supplémentaires</p> <p>Conserver une vision globale</p> <p>Planification propre et rigoureuse / talent d'organisation</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherchent le personnel adéquat pour le projet de construction confié. • Coordonnent et encadrent le personnel. • Ont une connaissance approfondie des processus d'exécution des travaux et des spécifications. • Ont une connaissance approfondie de la communication avec les collaborateurs et les supérieurs hiérarchiques. • Disposent de compétences leur permettant d'identifier à un stade précoce des besoins en personnel plus élevés et de les revendiquer. • Veillent à une planification proactive et continue des processus d'exécution des travaux/flux de travail. • Veillent à une communication claire et complète vis-à-vis des collaborateurs et des supérieurs hiérarchiques. • Veillent en permanence à adopter une démarche conforme aux règles de l'art et aux impératifs de rentabilité. • S'investissent auprès de leurs supérieurs hiérarchiques pour obtenir les collaborateurs supplémentaires dont ils ont besoin. • Évaluent correctement les besoins en personnel et en tirent les conséquences.
<p>3.8 Élaborer un planning hebdomadaire/mensuel de chantier pour le projet de construction confié</p> <p>Les contremaîtres réalisent la planification à moyen terme des ressources (biens et personnel) ainsi que des commandes de matériel en tenant compte des impératifs de rentabilité et de sécurité au travail et du programme de construction prescrit. Ils réalisent à partir de là les planifications journalières, hebdomadaires et mensuelles. Les contremaîtres élaborent seuls la planification hebdomadaire en tenant compte du plan de construction, mais consultent éventuellement le supérieur hiérarchique. Ils font en sorte que les travaux avancent rapidement tout en veillant à ce que les règles de la construction soient respectées et la qualité garantie.</p>	<p>Vision globale: prise en compte des congés des collaborateurs</p> <p>Vue d'ensemble des différentes exigences</p> <p>Compréhension des processus d'exécution des travaux (p. ex. ordre de priorité des différentes étapes: relever l'échafaudage avant de surélever le bâtiment)</p> <p>Connaissance des spécifications</p> <p>Capacité d'anticipation: prévoir un plan B / des travaux de substitution</p> <p>Vigilance: repérer les modifications/écarts par rapport à la planification (par ex. au niveau du temps) et réagir immédiatement (par ex. en informant les supérieurs, en affectant différemment les collaborateurs, etc.)</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborent le programme hebdomadaire et mensuel du projet de construction confié selon les spécifications. • Ont une connaissance approfondie des directives (programme de construction) et de l'avancement des travaux. • Ont une connaissance approfondie des processus d'exécution. • Ont une connaissance approfondie de la planification et l'organisation de travaux de substitution. • Tiennent compte des congés des collaborateurs lors de la planification. • Analysent leur planification et prennent des mesures correctives en cas de changements ou de divergences. • Évaluent correctement la faisabilité du projet de construction et prennent les mesures nécessaires rapidement.
<p>3.9 Organiser le stockage provisoire et l'élimination de matériaux</p> <p>Les contremaîtres élaborent et surveillent le concept d'élimination et trient les déchets sur les chantiers afin de pouvoir les éliminer ou les recycler de manière économique et écologique.</p> <p>Les contremaîtres organisent le stockage provisoire et l'élimination des matériaux d'excavation et de démolition dans les travaux de perçage et de découpe en tenant compte des conséquences en termes de coûts.</p>	<p>Sens de l'organisation d'un chantier</p> <p>Précautions en cas d'entreposage de restes de sciage sur les autres travaux du chantier</p> <p>S'organiser et planifier suffisamment tôt</p> <p>Élimination selon le concept d'élimination</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborent et surveillent le concept d'élimination. • Trient les déchets sur les chantiers. • Organisent le stockage provisoire et l'élimination des matériaux d'excavation et de démolition sur les chantiers. • Ont une connaissance approfondie de l'organisation et de la planification. • Ont une connaissance approfondie du concept d'élimination.

<p>En amont des travaux de perçage et de découpe, ils se familiarisent avec la structure et l'organisation du chantier. Ils prennent contact avec les responsables du chantier et déterminent avec eux un lieu adéquat pour le stockage provisoire des matériaux d'excavation et de démolition. Ils organisent l'évacuation et l'élimination des eaux résultant du fraisage.</p> <p>Ils informent leurs collaborateurs des accords pris et les instruisent.</p> <p>Les contremaîtres examinent dans quelle mesure les travaux en cours sur le chantier sont gênés par leurs travaux de perçage et de découpe ou par les matériaux d'excavation provisoirement entreposés, et au besoin, ils procèdent à des optimisations.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Disposent de connaissances approfondies du triage des déchets de chantier. • Veillent, en cas d'entreposage de restes de sciage, à tenir compte des autres travaux du chantier. • Veillent à respecter les impératifs de rentabilité lors du stockage provisoire et de l'élimination des matériaux d'excavation et de démolition. • Analysent correctement le choix du lieu pour le stockage provisoire de matériaux d'excavation, de démolition et de restes de sciage en tenant compte des autres travaux du chantier et prennent rapidement les mesures nécessaires.
<p>3.10 À partir de plans et de plans d'exécution issus du BIM et d'autres modèles numériques, se faire une idée globale du projet de construction</p> <p>À partir de plans et de plans d'exécution issus du Building Information Modelling (BIM et d'autres modèles numériques), les contremaîtres se font une idée globale du projet de construction. Ils tirent des plans et des plans d'exécution digitalisés les informations essentielles pour le projet de construction.</p> <p>Ils demandent en temps voulu les plans et les plans d'exécution et les lisent. Ils se demandent quelles sont les données essentielles pour la vision d'ensemble du projet de construction.</p> <p>Ils prélèvent des données sur les plans et les plans d'exécution, grâce auxquelles ils se font une idée globale du projet de construction, et ils contrôlent en continu le caractère actuel des plans.</p>	<p>Garantir la plausibilité de données numériques / données BIM</p> <p>Vision globale : de quels plans dispose-t-on, de quels plans a-t-on besoin, quels sont les plans actuels?</p> <p>Collaboration étroite avec le supérieur hiérarchique</p> <p>Aptitude à évaluer si les plans disponibles suffisent pour exécuter les travaux ou non</p> <p>Regard critique/minutie : avoir l'œil pour les aspects contradictoires des plans</p> <p>Aptitude à visualiser dans l'espace</p> <p>Aptitude à lire correctement des plans et à en extraire les informations essentielles</p> <p>Aptitude à penser de manière systémique (savoir comment différents plans sont liés et comment ils s'assemblent pour fournir une vision globale, notamment lorsqu'ils proviennent de sources différentes, p. ex. architecture, armatures, etc.).</p> <p>Digitalisation : savoir utiliser des instruments et des outils numériques</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extraient les informations essentielles des documents de base et des plans selon Building Information Modelling (BIM ou autres modèles numériques). • Ont des connaissances approfondies de l'évaluation des plans numériques existants sous l'angle de l'exécution d'un projet de construction. • Disposent de connaissances approfondies de la gestion des plans numériques et du BIM. • Savent repérer les aspects contradictoires des plans et des informations selon BIM. • Savent évaluer la mise en pratique de plans de construction numériques.
4. Réalisation		
Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>4.1 Diriger et documenter l'ouverture, l'installation et la sécurisation du chantier conformément au mandat</p> <p>Les contremaîtres, sur mandat du supérieur hiérarchique, dirigent et documentent l'ouverture, l'entretien et la démolition de la route d'accès au chantier confié.</p> <p>Ils s'informent sur le mandat (y compris sur les exigences relatives à la sécurité au travail et à l'environnement) et sur les conditions-cadres de l'installation du chantier: caractéristiques du lieu (géographiques, géologiques, etc.), et ressources (internes) existantes, les spécifications, le cahier des charges ainsi que les dispositions légales et les normes. Ils prennent en compte les conditions-cadres (y compris les exigences relatives à la sécurité au travail, la protection de la santé et à l'environnement) pour planifier l'ouverture, l'aménagement et la sécurisation du chantier dans les règles de l'art et le respect des impératifs de rentabilité. Avec le supérieur hiérarchique, ils se font une idée de la situation. Ils élaborent des plans d'installation pour l'aménagement du chantier conformément aux directives du supérieur hiérarchique et demandent au supérieur hiérarchique de procéder à la réception du plan d'installation final.</p>	<p>Planification correcte du déroulement du travail</p> <p>Capacité de mettre en œuvre le plan d'installation sur le chantier (p.ex. mesurer l'emplacement du matériel en tenant compte des spécificités du projet) Capacité à s'orienter à l'aide d'un plan d'installation</p> <p>Bienveillance et prise en compte des riverains, capacité à prévoir leur mécontentement</p> <p>Se présenter aux voisins et riverains comme interlocuteur</p> <p>Porter un regard critique sur la planification en utilisant sa propre expérience</p> <p>Avoir le courage/l'assurance de parler au supérieur hiérarchique des erreurs de planification</p> <p>Connaissance/prise en compte des dispositions particulières du contrat d'entreprise (en tenant compte des dispositions et consignes supplémentaires du maître d'ouvrage)</p> <p>Être connecté / avoir une pensée systémique: demander éventuellement des informations (nature du sol, obstacles, etc.) aux personnes ayant déjà travaillé auparavant dans cette zone/sur ce chantier</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôlent régulièrement le respect de la sécurité au travail, de la protection de l'environnement et des consignes du maître d'ouvrage. • Garantissent la maintenance du chantier. • Ont une connaissance approfondie de la mensuration, de l'évaluation et de l'utilisation de l'espace requis. • Disposent de connaissances approfondies des principales données de référence (consignes en matière de sécurité au travail, données pertinentes du matériel à utiliser) • Ont une connaissance approfondie de la lecture de plans d'installation. • Ont une connaissance approfondie des dispositions particulières du contrat d'entreprise concernant les travaux d'aménagement. • Ont une connaissance approfondie de l'instruction et de la délégation efficaces. • Ont conscience de leur rôle d'interlocuteur responsable pour les voisins, les riverains et les autorités.

<p>Ils réservent et commandent en temps voulu le matériel nécessaire. Ils définissent les responsabilités et donnent au personnel du chantier les instructions pour aménager et sécuriser le chantier.</p> <p>Ils vérifient régulièrement si le chantier est aménagé, installé et sécurisé conformément aux prescriptions. Ils contrôlent si l'installation a été effectuée de manière appropriée et correspond aux consignes (spécifications, rentabilité, prescriptions de sécurité, protection de l'environnement etc.). Ils conservent systématiquement les vérifications nécessaires.</p>	<p>Finesse dans les rapports avec les autorités et sensibilité à leurs intérêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veillent à respecter les impératifs de rentabilité lors de l'aménagement et de la maintenance des installations de chantier. • Veillent à assurer la documentation requise des travaux d'ouverture. • En concertation avec le supérieur hiérarchique, ils recueillent des informations sur le site du chantier (nature du sol, obstacles) auprès des voisins, des anciens propriétaires, des géologues, etc. • Contrôlent l'installation et la sécurisation du chantier et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>4.2 Exécuter et consigner des travaux de mensuration et de piquetage par rapport aux points de référence du géomètre</p> <p>Les contremaîtres sont chargés de réaliser de manière autonome, à partir du piquetage fait par le géomètre/géomaticien, des travaux de mesure et de piquetage sur leur chantier et de les consigner.</p> <p>Ils s'informent sur le mandat et les directives (plans, dates). Ils vérifient les données dont ils disposent déjà et déterminent les données dont ils ont encore besoin. Ils examinent le bornage.</p> <p>Ils communiquent en temps utile leurs besoins au géomètre/technicien-géomètre (p. ex. des axes et des points fixes altimétriques supplémentaires dans le bornage, des données pour machines et appareils). Ils choisissent et se procurent les appareils de mesure nécessaires. À partir du piquetage du terrain et en tenant compte des directives, ils planifient les travaux de mensuration et de piquetage dans les règles de l'art et le respect des impératifs de rentabilité. Ils effectuent des opérations de mesure et de piquetage dans les limites des tolérances admissibles. Ils consignent les travaux de mensuration. Ils procèdent eux-mêmes aux implantations et aux tracés ou les ordonnent.</p> <p>Ils vérifient les piquetages en collaboration avec le géomètre/géomaticien organisent leur réception et leur procès-verbal.</p>	<p>Capacité à choisir le bon système initial (réfèrent altimétrique: mètres au-dessus de la mer ou NHN)</p> <p>Accepter les contrôles de plausibilité et les contre-mesures</p> <p>Être disposé à se concerter avec le géomètre</p> <p>Précision/rigueur/vigilance</p> <p>Capacité à réaliser des calculs</p> <p>Connaissance du fonctionnement des appareils de mesure</p> <p>Capacité à lire des plans et à les projeter dans la réalité</p> <p>Sens de l'orientation</p> <p>Capacité mathématique à prendre en compte même les zones non accessibles</p> <p>Savoir utiliser des procédés/instruments numériques</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exécutent et consignent des travaux de mensuration et de piquetage sur leur chantier. • Ont une connaissance approfondie du fonctionnement des appareils de mesure. • Ont une connaissance approfondie des calculs mathématiques. • Ont une connaissance pratique de l'emploi de procédés de mesure numériques. • Sont prêts à effectuer des contrôles de plausibilité et des contre-mesures. • Se concertent avec les supérieurs hiérarchiques et les géomètres. • Veillent à faire preuve de précision et de rigueur lors des travaux de mensuration et de piquetage. • Contrôlent les piquetages en collaboration avec le géomètre/ géomaticien et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>4.3 Coordonner et surveiller les travaux de démolition dans le projet de construction confié</p> <p>Les contremaîtres coordonnent et dirigent, sur mandat du supérieur hiérarchique, toutes les opérations liées à la démolition (y compris le déboisement ou le défrichage).</p> <p>Ils s'informent sur les conditions-cadres: caractéristiques du lieu (géographiques), possibilités d'accès éventuelles, possibilités de raccordement aux réseaux d'électricité/eau, dispositions relatives à l'environnement, statique et sécurité au travail.</p> <p>Ils planifient les travaux de démolition dans le respect de toutes les règles de la construction, des conditions du projet (décharge, processus d'exécution des travaux, mesures de protection) et des prescriptions de sécurité. Ils tiennent compte du concept de démolition. Ils planifient les projets de démolition complexes en collaboration avec le supérieur hiérarchique ou les spécialistes. Ils planifient le traitement des éléments de construction qui restent après la démolition et mettent en place</p>	<p>Identifier les problématiques de sites contaminés</p> <p>Identifier les problématiques de substances nocives</p> <p>Comprendre les rapports statiques et constructifs d'un élément de construction qui sont nécessaires pour les travaux de démolition</p> <p>Expérience et connaissances en matière d'évaluation de bâtiments</p> <p>Aptitude à évaluer l'espace requis pour stocker les matériaux de déconstruction</p> <p>Connaissance approfondie des prescriptions relatives à la sécurité au travail et la protection de la santé et confiance en soi suffisante pour exiger leur application</p> <p>Capacité à combiner le déroulement de la démolition avec les impératifs de sécurité au travail et de rentabilité</p> <p>Vue d'ensemble des ressources (personnel et matériel)</p> <p>Sensibilisation à la protection de l'environnement</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent des travaux de démolition dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie des rapports statiques et constructifs d'un élément de construction. • Ont des connaissances pratiques en matière de sites contaminés et de substances polluantes. • Ont une connaissance approfondie en matière d'évaluation du bâti et de l'espace disponible. • Ont une connaissance approfondie du concept d'élimination sur le chantier. • Ont une connaissance approfondie des prescriptions relatives à la sécurité au travail. • Se renseignent en cas d'incertitude et consultent éventuellement d'autres professionnels de la construction pour s'appuyer sur leur expérience. • Veillent à l'application des prescriptions relatives à la sécurité au travail et la protec-

<p>les mesures appropriées pour les préserver. Ils organisent (commandent et réservent) en temps voulu les ressources nécessaires (machines, personnel, sous-traitants) et les spécialistes requis pour que les travaux de démolition puissent être effectués dans les règles de l'art. Ils font démonter les conduites de fluide et veillent à ce que les travaux de démolition n'endommagent pas les conduites existantes. Ils font en sorte que les matériaux de démolition soient éliminés de manière correcte et rentable.</p> <p>Ils contrôlent en continu les processus d'exécution des travaux et les mesures de sécurité, et si nécessaire, prennent immédiatement des mesures d'amélioration.</p>	<p>Capacité à évaluer ses propres connaissances et courage nécessaire, en cas d'incertitudes, de consulter d'autres professionnels de la construction pour éventuellement s'appuyer sur leur expérience</p> <p>Capacité à s'imposer et clarté: attribuer les tâches de manière à ce que tout le monde sache quand le travail doit être interrompu (pour raisons de sécurité) ou suspendu</p>	<p>tion de la santé et des dispositions de protection de l'environnement lors de travaux de déconstruction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sont en mesure d'évaluer les risques en matière de mise en danger de la sécurité et des influences sur les éléments de construction adjacents. • Analysent l'impact de la déconstruction sur les éléments de construction restants et, le cas échéant, prennent les mesures nécessaires pour préserver ces derniers. • Contrôlent les travaux de démolition et prennent des mesures correctives.
<p>4.4 Coordonner et surveiller des travaux de canalisation, de terrassement et de pose de conduites industrielles</p> <p>Les contremaîtres sont chargés de réaliser l'ensemble des travaux de canalisation, de terrassement et de pose de conduites industrielles et de coordonner les ressources correspondantes dans les bâtiments et les espaces publics. Ils s'informent sur les conditions du projet (conduites industrielles existantes), les spécifications, les lois et les normes ainsi que sur les ressources existantes.</p> <p>Ils planifient, en tenant compte des conditions du projet (sécurité au travail, protection de la santé, systèmes d'échafaudage, logistique du chantier, stockage des déchets, traitement des eaux usées, etc.), l'exécution des travaux dans les règles de l'art et le respect des impératifs de rentabilité. Conformément à la planification, ils commandent/organisent en temps voulu le personnel, les matériaux et le matériel en quantité suffisante.</p> <p>Ils coordonnent et supervisent l'exécution des travaux de canalisation, de terrassement et de pose de conduites industrielles, en concertation avec les autres corps de métier. Ils font installer les échafaudages. Ils repèrent la position exacte des conduites et les gaines avant les opérations de remblayage et de revêtement par les personnes responsables. Ils sont à la disposition du chef d'équipe compétent pour toute question</p> <p>Ils vérifient si les travaux de canalisation, de terrassement et de pose de conduites industrielles répondent aux exigences et des normes et qu'ils ont bien été réalisés conformément à ce qui a été planifié.</p>	<p>Capacité à calculer des inclinaisons et des pentes</p> <p>Connaissance des inclinaisons courantes pour différents types de conduites afin de pouvoir repérer suffisamment tôt les défauts, éventuellement directement sur le plan → vigilance, œil critique</p> <p>Connaissance de l'ensemble des normes applicables</p> <p>Capacité à s'imposer/assurance : parler directement des défauts, de préférence avant le début de l'exécution</p> <p>Conscience des dégâts et des dangers potentiels occasionnés par l'eau (p. ex. la poussée verticale)</p> <p>Savoir anticiper pour planifier : commander les matériaux suffisamment tôt</p> <p>Capacité à prélever des échantillons de matériaux et à les évaluer</p> <p>Connaissance des procédures techniques techniquement irréprochables selon les règles de la construction</p> <p>Connaissance des conduites existantes → capacité à s'imposer et exiger les plans des conduites industrielles</p> <p>Connaissances des profils de lit</p> <p>Connaissances des instructions de mise en œuvre des fabricants de tuyaux</p> <p>Capacité à mesurer des conduites et éventuellement à recourir à un spécialiste</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent des travaux de canalisation, de terrassement et de pose de conduites industrielles dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie du calcul des inclinaisons et des pentes. • Ont une connaissance de base des conduites existantes et des inclinaisons courantes pour les conduites. • Ont une connaissance approfondie du calibrage de conduites et recourent éventuellement à un spécialiste. • Ont des connaissances pratiques de l'installation d'échafaudages dans le respect des règles de sécurité • Ont des connaissances de base en statique, en résistance des matériaux et en construction de fondations • S'engagent à parler ouvertement des défauts avant le début de l'exécution des travaux. • Mettent en œuvre de manière cohérente les dispositions de l'Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst). • Sont conscients des dégâts et des dangers potentiels occasionnés par l'eau. • Contrôlent les travaux de canalisation, de terrassement et de pose de conduites industrielles et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Évaluent l'utilisation d'échafaudages et consultent, le cas échéant, un spécialiste ou un supérieur hiérarchique.
<p>4.5 Coordonner et surveiller la réalisation d'éléments de construction en béton avec les coffrages et les armatures nécessaires</p> <p>Les contremaîtres coordonnent et supervisent la réalisation des éléments de construction en béton, la mise en place des armatures et des éléments de coffrages requis conformément aux plans existants.</p> <p>Ils s'informent en amont (p. ex. dans le cahier des charges) des exigences à respecter, des spécifications et des conditions-cadres des éléments bétonnés. Avec le chef d'équipe, ils parcourent le site et procèdent aux implantations et aux tracés.</p> <p>À partir du plan de coffrage, ils planifient les étapes : de coffrage, d'armature, de béton-</p>	<p>Connaissance des propriétés, des avantages et des inconvénients et des domaines d'application des différents systèmes de coffrage, systèmes de ferrailage et types de béton.</p> <p>Aptitude à lire les plans de coffrage et d'armature.</p> <p>Sens du détail: veiller à ce que la liste des armatures soit complète</p> <p>Savoir anticiper pour planifier/identifier les liens. Ex.: répartition judicieuse des étapes du coffrage, évaluation du travail des collaborateurs</p> <p>Aptitude mathématique au calcul de la pression du coffrage et de la quantité de béton</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent la réalisation d'éléments de construction en béton avec les coffrages et les armatures nécessaires dans le cadre du projet de construction confié. • Coordonnent la livraison du béton en fonction des besoins définis. • Ont une connaissance approfondie de l'utilisation des différents systèmes de coffrage, systèmes d'armature et types de béton. • Ont une connaissance approfondie de la détermination et du calcul de la pression du coffrage et de la quantité de béton nécessaire. • Ont des connaissances approfondies des délais pour le décoffrage.

<p>nage et de décoffrage. Ils déterminent les différentes étapes en fonction des critères de qualité, de rentabilité, de sécurité au travail et de respect des délais. Conformément à la planification, ils commandent en temps voulu le personnel, les matériaux et le matériel en quantité suffisante afin de pouvoir répondre aux exigences fixées. Ils coordonnent la livraison du béton en fonction des besoins définis. Avec l'anticipation requise, ils organisent la livraison « just-in-time » du béton.</p> <p>Ils coordonnent et supervisent l'exécution des travaux de coffrage, de pose de l'armature et de bétonnage en tenant compte du bon moment pour le décoffrage. Ils reçoivent les livraisons de béton ou se tiennent prêts à répondre aux questions du chef d'équipe. Ils coordonnent les contrôles et les réceptions nécessaires de l'ingénieur avant le bétonnage. Ils dirigent et supervisent le vibrage et la cure du béton.</p> <p>Ils vérifient si les éléments coulés répondent aux exigences et si les travaux de coffrage, de ferrailage et de bétonnage ont bien été réalisés conformément à ce qui a été planifié. Ils dirigent le nettoyage des coffrages pour qu'ils soient disponibles pour les travaux de bétonnage suivants.</p>	<p>Vue d'ensemble/talent d'organisation: qu'est-ce qui est déjà commandé, de quoi a-t-on encore besoin, savoir commander le béton au bon moment, au bon endroit, et dans la qualité adaptée</p> <p>Capacité à s'imposer/assurance: refuser la réception de béton défectueux</p> <p>Avoir un regard critique lors de la supervision des travaux et savoir s'imposer en cas de défauts / non-respect des prescriptions (de sécurité) et des règles de la construction (p. ex. cure du béton)</p> <p>Capacité à déterminer le bon moment pour le décoffrage</p> <p>Avoir conscience des impératifs de rentabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ont une connaissance approfondie du traitement technique du béton. • Veillent en permanence à ce que la liste des armatures soit complète. • Veillent à respecter les impératifs de rentabilité lors de la réalisation d'éléments de construction en béton. • S'engagent à refuser la réception de béton défectueux. • Contrôlent le respect des prescriptions et des règles de la construction lors des travaux et prennent des mesures correctives en cas de défauts prévisibles.
<p>4.6 Coordonner et surveiller la réalisation de différents types de maçonneries</p> <p>Les contremaîtres coordonnent et supervisent la réalisation de maçonneries conformément aux plans existants dans le cadre du projet de construction confié.</p> <p>Ils se procurent des informations sur le type et la qualité de la maçonnerie (p. ex. épaisseur des murs, briques apparentes, etc.) et les détails de l'exécution. Ils se renseignent pour savoir si la maçonnerie doit être réalisée avec leur propre personnel ou avec des sous-traitants.</p> <p>Ils planifient les étapes de la réalisation de la maçonnerie à partir des informations dont ils disposent. Ils déterminent les différentes étapes en fonction des critères de qualité, de rentabilité, de sécurité au travail et de respect des délais. Ils réservent et commandent en temps voulu les ressources nécessaires pour les travaux de maçonnerie (personnel, matériaux, matériel) afin de répondre aux exigences.</p> <p>Ils coordonnent et supervisent l'exécution des travaux de maçonnerie. Ils dirigent le traçage, et contrôlent le premier rang monté. Ils vérifient l'exactitude et mesurent les éventuelles fenêtres et ouvertures.</p> <p>Ils vérifient si les éléments de maçonnerie répondent aux exigences et ont bien été exécutés conformément à la planification.</p>	<p>Capacité à déduire du cahier des charges et des plans ce qui peut être commandé auprès du fournisseur</p> <p>Aptitude mathématique au calcul de bordereaux de quantités</p> <p>Talent de communication</p> <p>Savoir anticiper pour planifier la mise à disposition de matériaux/matériel et planifier judicieusement les étapes et les quantités</p> <p>Connaissances techniques pour procéder à des implantations et des tracés</p> <p>Précision</p> <p>Sens de la qualité</p> <p>Conscience des impératifs de sécurité au travail et de rentabilité</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent la réalisation de différents types de maçonneries dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie du mesurage et du traçage. • Ont une connaissance approfondie de la planification judicieuse des étapes et quantités. • S'engagent à anticiper pour planifier judicieusement la mise à disposition de matériaux et de matériel ainsi que les étapes et les quantités. • Veillent à respecter les impératifs de sécurité au travail, de la protection de la santé et de rentabilité lors de la réalisation d'ouvrages de maçonnerie. • Contrôlent la qualité des éléments de maçonnerie et prennent des mesures correctives le cas échéant.

<p>4.7 Coordonner et surveiller des travaux de second œuvre dans le cadre du projet de construction confié (bâtiment, génie civil)</p> <p>Les contremaîtres sont chargés d'effectuer des travaux de second œuvre (revêtements en béton, travaux de crépi, de replantage, d'étanchéité et d'isolation) selon les plans existants, dans les règles de l'art et le respect des normes, des impératifs de rentabilité et de qualité.</p> <p>Ils se procurent des informations sur le type et la qualité des travaux de second œuvre, leur quantité et les détails de l'exécution. Il se renseignent sur les exigences en termes de sol et d'éléments de construction à protéger.</p> <p>Ils planifient la date des travaux de second œuvre à partir des informations dont ils disposent. À cet effet, ils prennent en compte les impératifs de qualité, de rentabilité et les délais fixés. Ils organisent en temps voulu les différentes ressources (personnel, matériaux, matériel) afin de garantir une exécution sans heurts.</p> <p>Ils coordonnent et supervisent l'exécution des travaux de second œuvre.</p> <p>Ils vérifient si les travaux de second œuvre répondent aux exigences et ont bien été réalisés conformément à ce qui a été planifié.</p>	<p>Connaissance des propriétés des matériaux et de la succession correcte des étapes du travail</p> <p>Concertation avec les sous-traitants et les tâcherons</p> <p>Savoir anticiper pour planifier: préparation du support</p> <p>Capacité à procéder aux implantations et aux tracés</p> <p>Connaissance approfondie du contrat d'entreprise: le travail effectué correspond-il au contrat?</p> <p>Connaissance des exigences (prestation, règles de la construction, protection de l'environnement, sécurité au travail)</p> <p>Capacité à s'imposer: consulter/réclamer des plans et des contrats</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent des travaux de second œuvre dans le cadre du projet de construction confié. • Se renseignent sur les exigences relatives au sol et prennent des mesures correspondantes, le cas échéant. • Ont une connaissance approfondie des propriétés des matériaux et des étapes de travail. • Ont une connaissance approfondie de la réalisation de mesurages et de tracés. • Ont une connaissance approfondie du contrat d'entreprise. • Ont une connaissance approfondie des exigences relatives à la réalisation de travaux de second œuvre. • Veillent à assurer une exécution et un déroulement irréprochables des travaux de second œuvre. • Contrôlent le respect des exigences en termes de délais et de qualité ainsi que le bon déroulement des travaux de second œuvre et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Évaluent la protection d'éléments de construction adjacents.
<p>4.8 Coordonner et surveiller l'entretien et le nettoyage du matériel de l'entreprise dans le projet de construction confié</p> <p>Il incombe aux contremaîtres de réaliser l'ensemble des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien du matériel de l'entreprise.</p> <p>Ils s'informent sur les mesures d'entretien et de nettoyage nécessaires au sein de l'entreprise pour garantir le fonctionnement irréprochable et sûr des appareils et du matériel d'exploitation.</p> <p>Ils planifient les travaux de nettoyage du matériel (matériel de nettoyage, fréquence, interruptions de travail) et planifient l'entretien (service, mécaniciens, interruptions de travail).</p> <p>Ils organisent en temps voulu le nettoyage et l'entretien des appareils et du matériel d'exploitation en respectant les instructions internes à l'entreprise. Ils informent le dépôt suffisamment tôt des ressources dont ils ont besoin (matériel, mécaniciens) et commandent éventuellement un appareil de remplacement pour assurer la continuité du service.</p> <p>Ils vérifient systématiquement l'état des appareils et du matériel d'exploitation pour garantir un fonctionnement irréprochable et sûr.</p> <p>Ils maintiennent le dialogue avec les professionnels compétents.</p>	<p>Capacité à s'imposer/ténacité: garantir que le nettoyage et l'entretien sont bien effectués</p> <p>Gestion du temps : planifier les jours ouvrables/semaines pour que les ouvriers aient le temps d'effectuer l'entretien et le nettoyage</p> <p>Connaissance/vue d'ensemble du matériel d'exploitation et de ce qu'il y a à faire</p> <p>Connaissance des processus internes du dépôt</p> <p>Vision globale: qu'y a-t-il de disponible, comment se procurer du matériel de remplacement</p> <p>Planifier judicieusement les réparations en collaboration avec l'atelier</p> <p>Proactivité: réagir rapidement (par ex. en cas de tuyau poreux)</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnent l'entretien et le nettoyage du matériel de l'entreprise dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie du matériel de l'entreprise, de son entretien et de son nettoyage. • Ont une connaissance de base des processus internes du dépôt. • Ont une connaissance approfondie du matériel disponible et de la façon de se procurer du matériel de remplacement. • Sont prêts à réagir à temps lorsque le matériel d'exploitation est dans un état critique. • Contrôlent régulièrement l'état du matériel d'exploitation en termes de sécurité de fonctionnement et prennent les mesures nécessaires le cas échéant.

<p>4.9 Coordonner et surveiller la sécurisation, la reprise en sous-œuvre, le renforcement et la stabilité des éléments construits</p> <p>Pendant le projet de construction, les contremaîtres examinent les constructions de bâtiments, la portance et la stabilité des éléments de liaison. Ils s'informent sur les fonctions des éléments porteurs et non porteurs dans le bâtiment. Afin de diriger les travaux nécessaires en cas d'excavation et d'étaillage de manière appropriée, ils évaluent l'état du bâti, le comparent aux contraintes prédéfinies et en cas de problèmes, fixent les mesures à prendre. Ils vérifient que les éléments de construction adjacents ne présentent pas de signes d'abaissements ou de fissures et réagissent immédiatement en cas d'irrégularités. Ils mettent en œuvre les directives d'étaillage dans les processus d'exécution des travaux. Ils commandent aux spécialistes compétents les travaux de renforcement et de déplacement. Pour éviter les dangers et les risques lors des travaux de transformation et d'assainissement, ils déterminent des mesures destinées à la protection de la personne, de la zone et de l'environnement et les mettent en œuvre.</p> <p>Ils maintiennent le dialogue avec les professionnels compétents.</p>	<p>Comprendre les rapports statiques et constructifs d'un élément de construction</p> <p>Connaissance des méthodes d'évaluation du bâti</p> <p>Vigilance</p> <p>Capacité à s'imposer et courage de stopper les travaux lorsqu'une nouvelle évaluation est nécessaire</p> <p>Œil critique</p> <p>Rigueur: respecter strictement les plans et les instructions, ne pas «bricoler»</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent la sécurisation, la reprise en sous-œuvre, le renforcement et le déplacement d'éléments de construction. • Ont une connaissance approfondie des méthodes d'évaluation du bâti. • Ont une connaissance de base des rapports statiques et constructifs d'un élément de construction. • Ont des connaissances de base en statique et en résistance des matériaux et en construction de fondations. • Sont prêts à intervenir si une réévaluation des travaux est nécessaire. • Veillent en permanence à l'exécution correcte et sûre des travaux. • Évaluent correctement les dangers et les risques lors des travaux de transformation et d'assainissement et prennent des mesures de protection de la personne, de la zone et de l'environnement.
<p>4.10 Contrôler et surveiller le fonctionnement de systèmes de rétention d'eau ouverts et fermés</p> <p>Il incombe aux contremaîtres de travailler avec différents types et systèmes de rétention d'eau, et de les surveiller. Pour cela, ils s'informent du type de rétention d'eau (système ouvert/fermé), de la quantité d'eau entrante, de la hauteur de refoulement, des possibilités d'évacuation ainsi que des ressources existantes et des contraintes environnementales. Conformément aux directives et aux restrictions, ils planifient les systèmes de rétention d'eau ouverts ou fermés et affectent les ressources adaptées en tenant compte de l'installation sécurisée et de l'entretien. Concernant les systèmes de rétention d'eau, ils s'informent sur d'éventuelles consignes d'entretien auprès de l'entreprise compétente. Pour les systèmes fermés de rétention d'eau, ils recourent à des spécialistes. Ils utilisent différents systèmes ouverts et fermés de rétention d'eau et emploient les pompes appropriées. Ils contrôlent systématiquement le fonctionnement des différents systèmes de rétention d'eau et en cas de risque pour la sécurité ou d'autres problèmes, ils introduisent les mesures adaptées.</p>	<p>Connaissance des fonctions des différents systèmes de rétention d'eau</p> <p>Capacité à installer des systèmes ouverts de rétention d'eau ou à les faire installer</p> <p>Connaissances techniques pour pouvoir élaborer un concept</p> <p>Connaissance des plans et des permis de construire pour savoir dans quelle direction l'eau doit être dirigée</p> <p>Être capable d'évaluer s'il y a suffisamment de place pour un bassin de décantation</p> <p>Sensibilisation à la protection de l'environnement</p> <p>Connaissance des valeurs pH courantes et des dangers (environnementaux) en cas de dépassement inférieur ou supérieur</p> <p>Aptitude à prendre des mesures correctives.</p> <p>Anticiper les erreurs et élaborer un plan d'urgence aisé à mettre en œuvre, p. ex. s'assurer qu'il y a des pompes de remplacement sur le chantier ou qu'il est facile de s'en procurer</p> <p>Capacité à motiver/conscience des impératifs de sécurité: organiser les contrôles le week-end aussi et motiver et instruire les collaborateurs en conséquence</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent la réalisation de systèmes ouverts et fermés de rétention d'eau dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie des différents systèmes de rétention d'eau. • Ont une connaissance approfondie de l'installation de systèmes ouverts de rétention d'eau. • Ont une connaissance approfondie des plans, des permis de construire et de l'espace disponible pour savoir dans quelle direction diriger l'eau. • Ont une connaissance approfondie des valeurs pH courantes et des dangers (environnementaux) en cas de dépassement inférieur ou supérieur. • Disposent de connaissances approfondies des dangers liés à l'abaissement de la nappe phréatique. • Veillent en permanence au respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement. • S'engagent à organiser les contrôles nécessaires le week-end. • Contrôlent régulièrement le système de rétention d'eau et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Évaluent de façon proactive d'éventuelles erreurs et risques lors de l'exécution des travaux et prennent les mesures nécessaires.

<p>4.11 Réaliser et surveiller des systèmes de rétention d'eau pour l'évacuation des eaux issues du chantier</p> <p>Il incombe aux contremaîtres de collecter l'eau excédentaire résultant de leurs travaux dans des bassins collecteurs et de les surveiller. Ils évaluent la quantité d'eau entrante et s'informent sur les possibilités d'évacuation, les ressources existantes et les contraintes environnementales. Conformément aux directives et aux restrictions, ils planifient les bassins collecteurs et affectent les ressources adaptées en tenant compte de l'installation sécurisée et de l'entretien. Ils contrôlent systématiquement le fonctionnement du système de rétention d'eau et en cas de risque pour la sécurité ou d'autres problèmes, ils mettent en œuvre les mesures nécessaires.</p>	<p>Capacité à installer des bassins collecteurs ou à les faire installer</p> <p>Connaissances techniques pour pouvoir élaborer un concept</p> <p>Connaissance des plans et des permis de construire pour savoir dans quelle direction l'eau doit être dirigée</p> <p>Être capable d'évaluer s'il y a suffisamment de place pour un bassin collecteur</p> <p>Sensibilisation à la protection de l'environnement</p> <p>Connaissance des valeurs pH courantes et des dangers (environnementaux) en cas de dépassement inférieur ou supérieur</p> <p>Anticiper les erreurs et élaborer un plan d'urgence aisé à mettre en œuvre, p. ex. s'assurer qu'il y a des bassins de remplacement sur le chantier ou qu'il est facile de s'en procurer</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent la réalisation de systèmes simples de rétention d'eau dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie de l'installation de bassins collecteurs. • Ont une connaissance approfondie des plans et des permis de construire pour savoir dans quelle direction évacuer l'eau. • Ont une connaissance approfondie des valeurs pH courantes et des dangers (environnementaux) en cas de dépassement inférieur ou supérieur. • Veillent en permanence au respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement. • Contrôlent régulièrement le fonctionnement du système de rétention d'eau et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Évaluent de façon proactive d'éventuelles erreurs et risques lors de l'exécution des travaux et prennent les mesures nécessaires.
<p>4.12 Coordonner et surveiller l'installation d'échafaudages et de protections contre les chutes</p> <p>Il incombe aux contremaîtres de coordonner et de surveiller le montage et le démontage d'échafaudages et de veiller à l'existence d'une protection adaptée contre les chutes.</p> <p>Ils préparent le montage en choisissant un type d'échafaudage adapté au projet. Ils planifient les besoins en matériel, les transports et les processus d'exécution des travaux pour le montage et le démontage des échafaudages et des échelles en tenant compte des prescriptions, de la pratique et de la rentabilité. Ils participent au bon déroulement des travaux d'échafaudages en déterminant les processus de travail pour le montage et le démontage des échafaudages et des échelles, et en les expliquant à leurs collaborateurs. Ils veillent au bon déroulement des opérations. Pour les échafaudages complexes, ils recourent à des spécialistes. Ils contrôlent régulièrement s'il existe des sources de danger pour la sécurité au travail, ils les expliquent et prennent éventuellement des mesures.</p>	<p>Connaissance des sources de danger</p> <p>Connaissance des prescriptions à respecter</p> <p>Conscience des impératifs de rentabilité</p> <p>Connaissance des exigences en termes de sécurité et d'installation correcte des échafaudages.</p> <p>Savoir à quoi ressemble un échafaudage correct et sûr</p> <p>Détecter les défauts de construction des échafaudages.</p> <p>Rigueur: contrôler quotidiennement s'il existe des manquements en matière de sécurité et si l'échafaudage est adapté à l'avancement des travaux</p> <p>Capacité d'anticipation, compréhension des processus d'exécution des travaux</p> <p>Vision globale de la progression des travaux</p> <p>Capacité à s'imposer / rigueur: insister, même en cas de délais serrés, pour qu'un échafaudage défectueux/modifié/non sûr soit interdit d'accès</p> <p>Conscience des règles/conformité aux règles: l'échafaudage ne peut être modifié directement, il faut faire réaliser les corrections (constructeur d'échafaudages), à moins qu'il ne s'agisse de quelque chose de très simple (p. ex. refixer un garde-corps)</p> <p>Rapidité: signaler immédiatement les corrections nécessaires au supérieur hiérarchique et les faire faire par le constructeur d'échafaudages.</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent l'installation d'échafaudages et de protections contre les chutes. • Ont une connaissance approfondie des sources de danger lors de l'installation d'échafaudages et d'échelles. • Ont une connaissance approfondie des prescriptions relatives au montage d'échafaudages. • Ont des connaissances de base en matière de sécurité et de conformité des échafaudages. • Interviennent sans tarder si la sécurité au travail est compromise ou en cas de violation des prescriptions relatives à la sécurité au travail et la protection de la santé. • Ils imposent, en cas d'échafaudages dangereux, l'interdiction des collaborateurs de travailler sur l'échafaudage et les zones à risque. • Se concertent et collaborent avec des spécialistes. • Évaluent correctement les dangers sur les chantiers. • Contrôlent systématiquement la sécurité des échafaudages et prennent immédiatement des mesures correctives le cas échéant.

<p>4.13 Coordonner et surveiller des travaux d'amélioration du sol</p> <p>Les contremaîtres réalisent des travaux d'amélioration du sol selon les instructions. Ils veillent aux impératifs de rentabilité, de sécurité au travail, de protection de la santé, au respect des normes en vigueur, et adaptent la planification et le système choisi à l'environnement.</p> <p>Les contremaîtres s'enquêtent en amont des instructions. À partir de ces informations, ils planifient le processus d'exécution des travaux, répartissent les ressources allouées et coordonnent les préparatifs. Ils dirigent et coordonnent ensuite la réalisation des travaux d'amélioration du sol figurant dans les instructions. Pendant toutes les opérations, ils font attention aux dangers potentiels, et les évitent en prenant des mesures préventives et correctives.</p>	<p>Connaissances relatives aux travaux d'amélioration des sols et aux capacités des machines.</p> <p>Sens du devoir: signaler immédiatement les anomalies au supérieur hiérarchique</p> <p>Connaissance des prescriptions relatives aux matériaux (par ex. pour savoir lesquels ne doivent pas être utilisés)</p> <p>Sensibilisation à la sécurité au travail</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent les travaux d'amélioration du sol dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie des possibilités d'utilisation des machines. • Ont une connaissance approfondie des prescriptions relatives aux matériaux. • Signalent immédiatement les éventuelles anomalies et modifications du sol au supérieur hiérarchique. • Contrôlent en permanence l'absence de sources de danger. • Veillent en permanence à procéder dans le respect des impératifs de rentabilité. • Analysent la planification et le système de travaux d'amélioration du sol au regard de l'environnement et en tirent les conséquences.
<p>4.14 Coordonner l'ajout de couches de fondation et l'extraction de matériaux dans le projet de construction confié</p> <p>Les contremaîtres dirigent en toute autonomie l'ajout de couches de fondation et l'extraction de matériaux et surveillent le compactage du matériel utilisé. Pour cela, ils contribuent à la planification en partageant leur expérience, ou ils planifient eux-mêmes la disposition et le choix des méthodes et procédures d'ajout de couches ou d'extraction. Ils planifient le processus d'exécution des travaux et affectent les ressources correspondantes aux opérations. Les contremaîtres coordonnent l'excavation des matériaux. Ils analysent les matériaux pour savoir s'ils peuvent être recyclés, et informent les instances compétentes des résultats de leurs analyses. Pour l'ajout de matériaux, ils planifient l'utilisation techniquement correcte des machines et affectent les ressources correspondantes. Ils se concertent avec le constructeur de voies de communication compétent. Ils contribuent à l'élaboration d'une surface plane capable de supporter les constructions à venir, conformément aux exigences, et située à l'emplacement voulu.</p>	<p>Identifier les problématiques de sites contaminés</p> <p>Connaître les propriétés de différents matériaux et leurs possibilités d'utilisation</p> <p>Capacité à évaluer la rentabilité</p> <p>Connaissances des caractéristiques des biens de l'entreprise</p> <p>Connaissance de l'utilisation et du maniement appropriés des machines</p> <p>Rester attentif aux intempéries</p> <p>Veiller aux impératifs de rentabilité et de sécurité au travail</p> <p>Surveiller constamment les collaborateurs et rester attentif aux erreurs</p> <p>Connaissances techniques permettant de contrôler, de mesurer ou de tester l'épaisseur des couches</p> <p>Connaissances techniques permettant de calculer des cubages</p> <p>Talent de coordination</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifient le déroulement des travaux et les ressources pour l'ajout de couches de fondation et l'extraction de matériaux. • Dirigent l'ajout de couches de fondation et les travaux d'extraction de matériaux. • Ont une connaissance approfondie des différents matériaux et des caractéristiques des biens de. • Ont une connaissance approfondie des possibilités d'utilisation techniques des machines pour l'ajout de matériaux. • Ont une connaissance approfondie du calcul de cubages. • Ont une connaissance pratique des problématiques de sites contaminés. • Disposent de connaissances approfondies du compactage du remblai. • Restent attentifs aux intempéries. • Se concertent avec le constructeur de voies de communication. • Analysent les matériaux extraits pour savoir s'ils peuvent être recyclés et en tirent les conséquences. • Contrôlent l'épaisseur des couches et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>4.15 Coordonner et surveiller la réalisation de petits travaux de revêtement de chaussée</p> <p>Les contremaîtres effectuent les préparatifs pour l'exécution de petits travaux de revêtement. Ils s'informent des travaux de revêtement à réaliser et demandent les plans suffisamment tôt. Ils planifient le bon déroulement des travaux de scarifiage et coordonnent leur mise en œuvre en tenant compte du caractère recyclable des matériaux. Ils intègrent les travaux de revêtement au processus global d'exécution des travaux et se concertent en conséquence avec le constructeur de voies de communication compétent.</p>	<p>Composition des différents types et matériaux de revêtement de chaussées</p> <p>Capacité à distinguer les différents types de bétons bitumineux</p> <p>Conscience de l'importance des préparatifs pour les processus d'exécution des travaux</p> <p>Conscience des impératifs de rentabilité et capacité à intégrer cette dimension dans la planification</p> <p>Planification proactive des fermetures de routes et de la signalisation</p> <p>Connaissance des processus techniques</p> <p>Capacité à s'imposer pour obtenir dans les délais les instructions et les plans</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifient les travaux de préparation et de scarifiage en vue de la réalisation de petits travaux de revêtement de chaussées. • Ont une connaissance approfondie de la composition des différents types et matériaux de revêtement de chaussées. • Ont une connaissance approfondie des différents types de bétons bitumineux et de leurs distinctions. • Ont une connaissance approfondie de la planification des barrages de routes et de la signalisation. • Ont une connaissance de base des processus techniques. • Veillent au respect des délais et des directives.

		<ul style="list-style-type: none"> • Veillent à une bonne préparation des processus d'exécution des travaux. • Veillent à respecter les impératifs de rentabilité lors de la préparation de travaux de revêtement. • Contrôlent le respect des prescriptions relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>4.16 Coordonner et surveiller le forage et le sciage du béton et des ouvrages de maçonnerie</p> <p>Les contremaîtres assurent la planification et la mise en œuvre du sciage et du forage des éléments en béton et des ouvrages de maçonnerie. Pour cela, ils se renseignent sur le mandat et demandent les plans suffisamment tôt. À partir de ces plans, ils planifient les processus d'exécution des travaux pour le mandat prévu. Ils dirigent l'installation du chantier conformément à ces principes. Ils prennent en compte et planifient aussi des mesures de rétention de l'eau de coupe et transmettent les plans relatifs à cette question.</p> <p>Lors de la mise en œuvre, ils coordonnent, dirigent et surveillent les forages en gros diamètre, les forages à tarière continue ainsi que les travaux de sciage (circulaire) au câble, de sciage sous l'eau et de sciage à la tronçonneuse. Ils déterminent les travaux adaptés de démontage et de démolition (démolition à la pince, types de supports, travaux de pressage etc.) et les dirigent. Ils veillent à ce que les éléments constructifs découpés soient déplacés et éventuellement éliminés de manière sûre et respectueuse de l'environnement. Pendant tous les travaux de construction, ils vérifient si la protection de l'environnement, la sécurité au travail et l'utilisation efficiente des équipements et des ressources sont bien respectées, et si nécessaire, prennent des mesures pour y remédier.</p>	<p>Capacité à évaluer quelle méthode est la plus rentable. → Capacité à estimer la durée et les coûts des différentes méthodes de forage et de sciage, et connaissance de leurs avantages et de leurs inconvénients.</p> <p>Vision globale de ce qui se passe sur le chantier, en particulier de la façon dont les éléments de construction découpés sont déposés, évacués et éliminés sans empêcher les autres travaux (→ attention envers les autres intervenants, disposition à coopérer)</p> <p>Ils attachent une attention particulière à la signalisation et à la mise en œuvre des dispositifs de sécurité selon les règles de la construction.</p> <p>Connaissances en calcul pour déterminer le poids des éléments de construction découpés</p> <p>Prise en compte des impératifs de rentabilité, de sécurité, de protection de l'environnement et des règles de la technique</p> <p>Exactitude (par ex. pas de chevauchements dans les coins)</p> <p>Lors du levage d'objets, veiller particulièrement à la sécurité au travail et à la protection de la santé</p> <p>Protection de l'environnement (capacité à imposer le respect des directives environnementales lors de la dérivation et de la récupération de l'eau)</p> <p>Attention à la protection des éléments de construction restants</p> <p>Prise en considération des riverains/collaborateurs: adapter éventuellement les processus d'exécution des travaux (bruit, etc.)</p> <p>Étayage et sécurisation des parties découpées.</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifient le sciage et le forage du béton et des ouvrages de maçonnerie dans le cadre du projet de construction confié. • Dirigent le sciage et le forage du béton et des ouvrages de maçonnerie dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie des méthodes de forage et de sciage et de leurs caractéristiques en termes de rentabilité (coûts/durée). • Ont une connaissance approfondie du calcul du poids des éléments de construction découpés. • Ont une connaissance approfondie de l'échafaudage et de la sécurisation des parties découpées. • Ont une connaissance de base des influences statiques. • Veillent en permanence à garantir la sécurité au travail et la protection de la santé lors du levage d'objets. • Veillent à la protection des éléments de construction restants. • S'engagent à respecter les directives relatives à la protection de l'environnement lors de la dérivation et de la récupération de l'eau de coupe. • Vérifient si les processus de travail occasionnent du bruit ou d'autres facteurs de nuisance pour les riverains et les collaborateurs et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Vérifient que la signalisation et la sécurisation sont conformes aux règles de la construction et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>4.17 Réaliser des enceintes de fouilles et des raidissements</p> <p>Les contremaîtres sont chargés de coordonner les travaux d'excavation dans le respect des critères de rentabilité, de sécurité, des normes et des contraintes environnementales. Pour cela, ils prennent en compte la nature et les propriétés du sol, et au besoin, font appel à des spécialistes. Ils ordonnent les préparatifs pour l'excavation et surveillent les opérations. Ils planifient les travaux à partir des informations dont ils disposent sur la stabilité du sol ainsi que sur la protection et la sécurité du sous-sol.</p> <p>Ils tiennent compte de la nature du sol, de la présence d'eau, des dimensions des excavations prévues, de la situation/accessibilité, des prescriptions et des systèmes de sécurité pour réaliser de manière autonome des excavations et sécuriser celles-ci, ou pour coordonner l'intervention de spécialistes ou d'autres entreprises participant au projet ou</p>	<p>Connaître le sous-sol afin de pouvoir évaluer sa stabilité (p. ex. pour une grue)</p> <p>Aptitude à réfléchir et à décider: un ingénieur spécialisé est-il indispensable, ou mes connaissances suffisent-elles?</p> <p>Connaissance des mesures d'urgence courantes</p> <p>Conscience du danger/vigilance</p> <p>Prudence: prise en compte des grues, des bâtiments adjacents et des autres sollicitations au niveau du bord supérieur du remblai</p> <p>Vigilance: constater les changements (p. ex. le bombement du sol de la fouille)</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent les travaux de réalisation d'enceintes de fouilles et d'éléments de raidissement pour sécuriser les excavations. • Ont une connaissance de base de l'évaluation de la stabilité du terrain. • Ont une connaissance approfondie des dangers et des mesures d'urgence. • Prennent sciemment en compte les grues, les bâtiments adjacents et les autres sollicitations au niveau du bord supérieur du remblai. • Veillent à repérer d'éventuelles modifications du sol. • Disposent de connaissances de base en statique, en résistance des matériaux et en construction de fondations. • Ont des connaissances de base de l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst).

<p>sous-traitants mandatés à cet effet. Ils ordonnent la mise en œuvre de l'élément de raidissement pour la sécurisation de l'excavation, en tenant compte de la statique/sécurité, de la taille de l'excavation ainsi que de sa finalité et de son utilisation prévue. En cas de situations critiques, ils demandent une preuve de stabilité du terrain.</p> <p>Pour les travaux complexes et la statique/la sécurité de la mise en œuvre de l'élément de raidissement, ils recourent aux ingénieurs.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Contrôlent la sécurisation des enceintes de fouilles et éléments de raidissement et prennent les mesures nécessaires.
<p>4.18 Surveiller le déplacement d'éléments de construction préfabriqués</p> <p>Les contremaîtres surveillent les travaux de déplacement d'éléments de construction préfabriqués.</p> <p>Ils s'informent sur les exigences de qualité, le calendrier et le coût du déplacement des éléments modulables. Ils réfléchissent aux défis techniques et aux solutions de détail pour les difficultés qui risquent de se présenter (problématique des gonds, étanchéité, scellements, etc.).</p> <p>Ils surveillent le déplacement des éléments préfabriqués dans le cadre du projet de construction confié.</p> <p>Ils contrôlent le déplacement des éléments préfabriqués (calendrier, coûts, qualité, etc.). Ils identifient les sources de dangers ou d'autres dysfonctionnements, et prennent les mesures nécessaires. En cas d'écart minimes, ils recourent à des solutions de détail; en cas de difficultés majeures, ils informent immédiatement leurs supérieurs.</p>	<p>Précision/rigueur/vigilance</p> <p>Conscience du risque et de la sécurité</p> <p>Capacité à lire des plans et à les projeter dans la réalité</p> <p>Sens de l'orientation</p> <p>Respecter le calendrier</p> <p>Concertation/collaboration avec les supérieurs hiérarchiques</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillent le déplacement d'éléments de construction préfabriqués. • Ont une connaissance approfondie de la transposition des plans dans le projet de construction. • Veillent à procéder avec précision et rigueur lors des travaux de déplacement. • Collaborent et se concertent avec les supérieurs hiérarchiques. • Évaluent correctement les risques et les sources de danger (aussi concernant la sécurité au travail et la protection de la santé) lors des travaux de déplacement et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>4.19 Coordonner et surveiller la remise en état et la protection des constructions en béton (bâtiment)</p> <p>Les contremaîtres sont chargés d'évaluer les dégâts subis par des constructions en béton et de procéder à des réparations simples de béton. Ils s'informent sur le bâti, la construction, les matériaux et la sollicitation des parties endommagées. Ils analysent l'ampleur des dégâts et s'informent sur les caractéristiques du lieu où les travaux doivent être réalisés (place disponible, environnement, etc.).</p> <p>Ils élaborent une méthode de rénovation et/ou de réparation adaptée et conforme aux directives reçues ou la mettent en pratique selon les instructions. Ils commandent les appareils, le personnel et le matériel adapté pour pouvoir réaliser les travaux.</p> <p>Ils informent les collaborateurs de la méthode prévue et des directives.</p> <p>Ils contrôlent systématiquement si les directives sont bien respectées et prennent les éventuelles mesures nécessaires. Une fois les travaux achevés, ils procèdent à un contrôle, prennent des mesures de protection (par ex. de couverture) et organisent une réception visuelle des travaux.</p> <p>Ils coordonnent les réceptions nécessaires avant le bétonnage par les spécialistes compétents.</p>	<p>Connaissance des différents matériaux et de leurs propriétés ou de leur usage.</p> <p>Être prêt à entrer en contact avec les responsables (supérieur hiérarchique ou fournisseur)</p> <p>Connaissance et sensibilité à la sécurité au travail, à la qualité et à la protection de l'environnement</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifient la méthode de rénovation et/ou de réparation conforme aux directives ou la mettent en pratique selon les instructions. • Organisent les travaux d'assainissement des constructions en béton. • Ont une connaissance approfondie de l'évaluation des photos de dégâts. • Ont des connaissances approfondies des différents types de matériel et des engins utilisés dans la construction en béton et de leurs caractéristiques. • Prennent contact avec les personnes responsables supérieur hiérarchique ou fournisseur) en cas d'écart constaté en termes de qualité. • Contrôlent le respect des normes et prescriptions (relatives à la qualité, à la sécurité au travail et à la protection de l'environnement) et prennent des mesures correctives en cas de violations. • Contrôlent les mesures de protection de constructions en Béton et prennent des mesures correctives le cas échéant.

<p>4.20 Coordonner et surveiller des travaux hydrauliques dans le projet de construction confié (génie civil)</p> <p>Les contremaîtres réalisent les opérations constructives nécessaires pour éviter les dégâts et les risques causés par l'eau (par ex. renaturations), de manière autonome et en prenant en compte des conditions sur place et des consignes. Ils planifient les processus de travail pour une exécution dans les règles de l'art des corrections de cours d'eau et affectent les ressources correspondantes. Ils incluent les mesures de sécurité indispensables dans la réalisation des corrections de cours d'eau. Lors de la mise en œuvre, ils supervisent les travaux sur les cours d'eau et veillent au respect des contraintes environnementales. Au cours des travaux, ils contrôlent systématiquement s'il existe des manquements en matière de sécurité ou d'autres dégâts (par ex. concernant l'environnement), et au besoin, ils prennent des mesures.</p>	<p>Sens du devoir/respect des règles: garantir et imposer le respect rigoureux des contraintes</p> <p>Sensibilisation à la protection de l'environnement</p> <p>Concertation avec les institutions qui accompagnent le projet</p> <p>Aptitude à anticiper: mesures de sécurité et préparation de mesures d'urgence (par ex. avarie, inondations...)</p> <p>Capacité à s'imposer (concept pour empêcher les dégâts et les risques liés à l'eau, la flore et la faune)</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent les travaux de correction de cours d'eau et autres travaux hydrauliques dans le projet de construction confié. • Ont des connaissances approfondies des mesures de sécurité et de la préparation de mesures d'urgence (p. ex. avarie, inondations) • S'engagent systématiquement pour le respect des prescriptions de protection et de sécurité vis-à-vis des supérieurs hiérarchiques et des collaborateurs. • S'engagent pour le respect de la protection de l'environnement dans les travaux hydrauliques. • S'engagent systématiquement pour le respect des consignes. • Se concertent et collaborent avec des institutions et des supérieurs hiérarchiques. • Sont conscients des dangers et des dégâts potentiels occasionnés par l'eau. • Contrôlent l'exécution de corrections des cours d'eau et d'autres travaux hydrauliques en termes de sécurité et dégâts et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>4.21 Effectuer et consigner des travaux de traçage et de piquetage à l'aide d'outils numériques</p> <p>Les contremaîtres procèdent à des travaux simples de mesure et de piquetage à l'aide d'outils numériques et les documentent.</p> <p>Ils s'informent sur les outils numériques à utiliser.</p> <p>À l'aide des outils numériques appropriés, ils réalisent des travaux simples de mesure et de piquetage et les documentent, ou dirigent et coordonnent les travaux correspondants.</p> <p>Ils contrôlent et garantissent la plausibilité des données et des informations saisies numériquement, et si nécessaire, se concertent avec les supérieurs hiérarchiques ou les services compétents.</p>	<p>Garantir la plausibilité de données numériques</p> <p>Aptitude à réaliser des calculs de plausibilité</p> <p>Connaissance du fonctionnement des appareils de mesure</p> <p>Précision/rigueur/vigilance</p> <p>Capacité à lire des plans et à les projeter dans la réalité</p> <p>Sens de l'orientation</p> <p>Capacité mathématique à prendre en compte même les zones non accessibles</p> <p>Concertation/collaboration avec les supérieurs hiérarchiques</p> <p>Savoir utiliser des procédés/instruments numériques</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exécutent des travaux de traçage et de piquetage sur leur chantier à l'aide d'outils numériques. • Ont une connaissance pratique de l'emploi d'outils de mesure numériques. • Ont une connaissance approfondie des calculs mathématiques. • Savent demander des données numériques pertinentes. • Collaborent et se concertent avec les supérieurs hiérarchiques et les géomètres. • Veillent à faire preuve de précision et de rigueur lors des travaux de mensuration et de piquetage. • Contrôlent les piquetages en collaboration avec le géomètre/technicien-géomètre et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Analysent la plausibilité des données numériques et prennent des mesures correctives le cas échéant
5. Surveillance, travaux finaux		
Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>5.1 Surveiller d'un œil critique l'exécution des travaux dans le projet de construction confié</p> <p>Les contremaîtres surveillent l'exécution des travaux sur leur chantier et veillent à ce qu'ils soient réalisés de manière techniquement irréprochable et rentable. Si nécessaire, ils prennent des mesures en temps voulu.</p> <p>Ils s'informent sur les prescriptions (technique, sécurité et environnement).</p> <p>En tenant compte des directives, ils planifient le système de contrôle, l'intervalle des contrôles et leur intensité, y compris les mesures</p>	<p>Connaissance des standards et des exigences afin de pouvoir comparer la situation réelle et les objectifs visés</p> <p>Garantir la qualité contractuellement convenue</p> <p>Anticipation, agir de façon responsable : intervenir rapidement auprès de la direction/du supérieur hiérarchique ou auprès des collaborateurs</p> <p>Connaissance technique des mesures correctives à mettre en œuvre en cas d'erreurs</p> <p>Aptitude à repérer les erreurs</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurent l'exécution techniquement correcte et économiquement rentable des travaux. • Ont une connaissance approfondie des travaux de contrôle. • Interviennent immédiatement auprès du supérieur hiérarchique et des collaborateurs en cas d'erreurs. • Contrôlent la qualité des travaux et l'absence d'erreurs sur le chantier.

<p>correctives éventuelles sur le chantier. Ils déterminent les endroits où les personnes et l'environnement sont particulièrement exposés à des dangers, en informent le personnel du chantier et prennent les mesures de protection qui s'imposent. Ils préviennent les violations fréquentes des règles de la construction, des normes et des prescriptions en sensibilisant le personnel du chantier à ces questions (p. ex. en les informant).</p> <p>Ils entretiennent un contact personnel avec les parties prenantes directes qui leur permet d'avoir à tout moment une vision globale de l'exécution de l'ensemble des travaux. Ils contrôlent et surveillent avec prudence et anticipation. Ils constatent les écarts par rapport aux directives. En cas d'écart, ils prennent les mesures nécessaires en concertation avec le supérieur hiérarchique.</p> <p>Ils veillent à avoir à tout moment une vision globale de l'exécution de l'ensemble des travaux. Ils vérifient si les mesures visant à respecter les objectifs fixés (délais et coûts) sont efficaces.</p>	<p>Assurance et détermination</p> <p>Talent de communication</p> <p>Style de conduite adapté à la situation: être sévère lorsque la situation l'exige</p> <p>Vérifier la plausibilité de l'exécution des travaux dans le cadre du projet de construction confié</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Font preuve d'assurance et de détermination. • Adoptent un style de conduite adapté à la situation. • Collaborent étroitement avec leur supérieur hiérarchique. • Contrôlent le respect des objectifs fixés à l'aide des mesures sélectionnées et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Contrôlent la plausibilité de l'exécution des travaux et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>5.2 Assurer le report/reporting, le contrôle, et réunir les documents nécessaires à la facturation</p> <p>Les contremaîtres saisissent lors du report/reporting toutes les données nécessaires pour consigner le travail effectué de manière compréhensible et aider à la réalisation du contrôle du chantier.</p> <p>Ils s'informent auprès de leur supérieur hiérarchique du type de consignation souhaité et des documents requis et aident celui-ci à réaliser des travaux de mesure simples (p. ex. volumes de béton, etc.). Ils se renseignent sur les travaux exécutés et les matériaux utilisés. Ils planifient le temps nécessaire pour pouvoir assurer en continu le reporting des travaux. Ils demandent en temps voulu les documents (rapport, bon de livraison, relevé de mesures).</p> <p>Ils demandent en temps voulu les documents nécessaires et les rassemblent conformément aux directives. Ils consignent en permanence les travaux exécutés et rédigent un rapport complet et compréhensible – notamment pour les travaux qui ne sont plus vérifiables (p. ex. l'excavation) –, qu'ils présentent à leur supérieur hiérarchique pour contrôle.</p> <p>Ils vérifient que leurs rapports sont bien complets et compréhensibles. S'ils constatent des écarts par rapport au contrat d'entreprise, ils les signalent au supérieur hiérarchique en temps utile et si possible avant l'exécution des travaux.</p>	<p>Rigueur / méthode de travail structurée, tant pour rédiger ses propres rapports que pour demander d'autres rapports</p> <p>Conscience de son rôle de personne de confiance du supérieur hiérarchique</p> <p>Savoir communiquer avec clarté: distinguer ce qui doit figurer dans les rapports de ce qui ne doit pas y figurer</p> <p>Vision globale: vigilance quant à ce qui se passe sur le chantier</p> <p>Connaissance précise du cahier des charges (ce qui figure dedans, ce qui doit être facturé en sus)</p> <p>Connaissance des mesures et des instruments de controlling convenus (mesure et documentation)</p> <p>Connaissance des bases du calcul des coûts réels</p> <p>Discipline/remettre les rapports rapidement</p> <p>Précision</p> <p>Cohérence (rédiger soi-même et demander des rapports), y compris pour les travaux qui ne sont plus vérifiables (p. ex. excavation)</p> <p>Aptitude technique à réaliser des croquis</p> <p>Aide au supérieur hiérarchique pour des travaux de mesure simples (p. ex. volumes de béton)</p> <p>Connaissance des prestations pour les rapports sur les travaux en régie</p> <p>Digitalisation: savoir utiliser des instruments et des outils numériques</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuent le reporting pour le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie du cahier des charges. • Ont une connaissance de base des mesures et des instruments de contrôle convenus. • Ont une connaissance technique de base de la réalisation de croquis. • Ont une connaissance de base des prestations pour les rapports sur les travaux en régie. • Ont une connaissance de base de l'utilisation des instruments et outils numériques. • Emploient une méthode de travail structurée et systématique pour rédiger leurs propres rapports et demander d'autres rapports. • Veillent à garantir une communication claire lors de la saisie de données pour le rapport. • Sont prêts à établir rapidement des rapports précis et à demander d'eux-mêmes des rapports, y compris pour les travaux qui ne sont plus vérifiables (p. ex. excavation). • Sont prêts à aider leur supérieur hiérarchique à réaliser des travaux de mesure simples. • Vérifient que les rapports sont complets et compréhensibles et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Analysent les processus sur le chantier et prennent des mesures le cas échéant.
<p>5.3 Soutenir l'actualisation des données BIM et d'autres modèles numériques et les prendre en compte en continu dans le projet de construction confié</p> <p>Les contremaîtres soutiennent l'actualisation régulière des données BIM et d'autres modèles numériques et tiennent systématiquement compte des données actualisées dans le projet de construction confié.</p> <p>Les contremaîtres s'informent, avant d'exécuter le travail, de l'état actuel des données BIM</p>	<p>Bonne connaissance de l'utilisation des instruments et outils numériques (par ex. le BIM)</p> <p>Savoir utiliser les instruments numériques (p. ex. le BIM) dans la sphère professionnelle</p> <p>Être ouvert aux technologies numériques</p> <p>Évaluer la plausibilité des données et informations numériques (savoir évaluer le degré de réalisme)</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutiennent l'actualisation des données dans BIM et d'autres modèles numériques • Tiennent compte des données actualisées dans le projet de construction confié. • Ont des connaissances de base en matière d'utilisation des instruments et outils numériques (p. ex. BIM). • Sont ouverts aux technologies numériques.

<p>et des éventuelles modifications dans le projet de construction confié. Ils soutiennent les rapports et la saisie des modifications survenues lors de l'exécution du travail dans le BIM.</p> <p>Ils soutiennent le contrôle de l'actualité et de l'exactitude des données BIM.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Soutiennent l'analyse de données numériques en termes de plausibilité.
6. Collaboration en équipe		
Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>6.1 Agir en équipe</p> <p>Les contremaîtres s'intègrent dans une équipe en tant que collaborateurs, par leurs compétences techniques, leur attitude et leur personnalité.</p> <p>Les contremaîtres s'informent des manières et du code de conduite spécifiques à l'entreprise.</p> <p>Ils réfléchissent aux manières et règles de conduite particulières importantes à adopter dans le domaine de travail qui leur a été confié.</p> <p>Ils appliquent systématiquement ces manières et règles de conduite lorsqu'ils accomplissent leurs tâches ou qu'ils délèguent certaines d'entre elles (p. ex. soutien et aide réciproques, dialogue et concertation ciblée, langage approprié, assumer ensemble les échecs, fêter ensemble les réussites).</p> <p>Sur la base des réactions des collègues de travail et des supérieurs hiérarchiques, ils vérifient s'ils ont respecté les usages et règles de conduite de l'entreprise. Si ce n'est pas le cas, ils prennent la résolution de modifier à l'avenir leurs manières et leur comportement. En cas de besoin, ils s'adressent à leurs collègues de travail et supérieurs hiérarchiques pour clarifier les questions en suspens.</p>	<p>Connaître et appliquer les usages et les règles de conduite du secteur de la construction</p> <p>Analyser son propre comportement</p> <p>Communication</p> <p>Aptitude à travailler en équipe (collaboration axée sur les objectifs, savoir faire des compromis et résoudre les conflits de manière constructive)</p> <p>Ouverture d'esprit</p> <p>Fiabilité</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agissent de façon compétente et appropriée en tant que collaborateurs et supérieurs hiérarchiques au sein de l'équipe. • Ont une connaissance approfondie des manières et des codes de conduite du secteur de la construction. • S'engagent pour la collaboration en équipe. • Incarnent l'ouverture d'esprit et la fiabilité aux yeux de l'équipe. • Analysent régulièrement leurs manières et leur attitude au sein de l'équipe de façon critique et en déduisent les conséquences.
<p>6.2 Communiquer et coopérer avec les supérieurs hiérarchiques et les collègues</p> <p>Les contremaîtres communiquent et coopèrent avec les collaborateurs affectés à leur équipe (y compris ceux qui n'ont pas la même langue maternelle), leurs collègues et leurs supérieurs hiérarchiques de manière adaptée, professionnelle et respectueuse.</p> <p>Ils se renseignent pour savoir avec quelles personnes impliquées dans la construction ils vont devoir coopérer et communiquer pendant le mandat concerné.</p> <p>Ils planifient une communication et une coopération professionnelle et respectueuse avec toutes les personnes impliquées dans la construction. Ils choisissent le moyen de communication adapté en fonction de leur interlocuteur. Ils planifient les processus d'exécution des travaux de manière à ce que toutes les personnes impliquées puissent réaliser leurs travaux de la manière la plus irréprochable possible. Ils veillent à ce que les conditions nécessaires soient réunies (délais, technique, outils de travail etc.).</p> <p>Ils communiquent de manière professionnelle et respectueuse avec leurs supérieurs hiérarchiques et leurs collaborateurs (pour informer, expliquer, se concerter, instruire, répondre aux questions des clients, etc.). Ils assurent la coordination et l'information de leur groupe dans le cadre du projet de construction confié.</p>	<p>Capacité à communiquer de manière adaptée à chaque échelon hiérarchique</p> <p>Prise en compte des aspects culturels</p> <p>Capacité à communiquer rapidement</p> <p>Collaboration directe et rapide avec le supérieur hiérarchique</p> <p>Capacité à préparer la communication en amont, à bien la structurer et à veiller à ce qu'elle soit complète</p> <p>Utilisation pertinente des techniques de communication (messages à la première personne)</p> <p>Sens de la situation/prise en compte de la situation</p> <p>Savoir communiquer avec clarté</p> <p>Communication respectueuse</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurent la coordination et la communication au sein de l'équipe dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie de la planification de mesures de communication. • Veillent à une communication compréhensible, rapide et respectueuse. • Assurent une collaboration directe et efficace avec le supérieur hiérarchique. • Tiennent compte des aspects interculturels. • S'assurent que leur façon de communiquer est compréhensible. • Contrôlent la bonne exécution des travaux en termes de délais et de qualité et prennent des mesures correctives le cas échéant.

<p>Ils s'assurent qu'ils ont été bien compris par leurs collaborateurs. Ils vérifient que toutes les conditions pour le bon déroulement du travail sont remplies. Ils contrôlent si les travaux ont été réalisés dans le temps imparti et avec la qualité requise.</p>		
<p>6.3 Identifier les conflits internes, les aborder de manière constructive et procéder aux interventions nécessaires</p> <p>Les contremaîtres ne fuient pas les conflits internes. Ils abordent les problèmes avec leurs collaborateurs, collègues et supérieurs hiérarchiques et cherchent une solution constructive.</p> <p>Les contremaîtres veillent à identifier les conflits au plus tôt. Lorsqu'un entretien est nécessaire, ils s'y préparent. S'il est indispensable d'intervenir dans un conflit, ils planifient un entretien personnel, préparent leurs arguments et adoptent une attitude constructive. En cas de besoin, ils font appel au supérieur hiérarchique.</p> <p>Ils cherchent, lorsque cela est nécessaire, à discuter avec les parties prenantes. Ils écoutent les demandes des parties en conflit et décident de la marche à suivre. Ils transmettent éventuellement le cas à leurs supérieurs hiérarchiques (notamment en cas de menace de conflit avec des parties prenantes externes ou des représentants du maître d'ouvrage).</p> <p>Ils évaluent ensuite si le conflit a pu être réglé et s'il est possible de poursuivre la collaboration. Si ce n'est pas le cas, ils réfléchissent à d'autres mesures (nouvel entretien, vérification de la situation personnelle des personnes impliquées, etc.) et les mettent en œuvre. Ils demandent éventuellement l'aide du supérieur hiérarchique.</p>	<p>Connaissance de diverses techniques permettant de résoudre un conflit et d'apaiser les tensions (p. ex. mener correctement un entretien destiné à apaiser un conflit)</p> <p>Attitude constructive</p> <p>Impartialité/absence de préjugés</p> <p>Compétences de coaching</p> <p>En cas de mobbing/harcèlement: intervention immédiate et discussion avec les supérieurs hiérarchiques</p> <p>Être prêt à assumer le rôle de personne de confiance</p> <p>Anticipation, agir de façon responsable, ne pas laisser couvrir les conflits</p> <p>Courage d'aborder les personnes impliquées dans un conflit</p> <p>Capacité à se mettre à la place des autres tout en restant impartial</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abordent les conflits professionnels de façon constructive avec leurs collaborateurs, collègues et supérieurs hiérarchiques. • Organisent au besoin des interventions en cas de conflit. • Ont des compétences de base en coaching. • Ont une connaissance approfondie de diverses techniques permettant de résoudre un conflit et d'apaiser les tensions. • Veillent à conserver systématiquement une attitude constructive. • Veillent à leur neutralité et leur impartialité. • Interviennent immédiatement en cas de mobbing et en informent les supérieurs hiérarchiques. • Jouent le rôle de personne de confiance. • Sont prêts à agir suffisamment tôt en cas de conflit et à aborder les personnes impliquées. • Évaluent de manière réaliste la situation conflictuelle entre des collaborateurs de leur équipe et mettent en place des mesures efficaces.
7. Collaboration avec des tiers		
Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>7.1 Communiquer de manière appropriée avec les parties prenantes externes et assurer la coopération</p> <p>Les contremaîtres communiquent et coopèrent de manière appropriée et adaptée à la situation avec les parties prenantes externes. Ils veillent à ce que les travaux soient coordonnés avec les parties prenantes externes et à ce qu'ils se déroulent de manière optimale. Ils agissent en tant qu'intermédiaires entre le bureau et le chantier et assurent les échanges d'informations entre ces deux lieux de travail.</p> <p>Ils se renseignent pour savoir avec quelles parties prenantes externes ils vont devoir coopérer et communiquer pendant le mandat qui leur a été confié. Ils s'informent sur les modes de communication les plus adaptés. Ils s'informent sur les besoins et les demandes des parties prenantes externes.</p> <p>Ils planifient une communication et une coopération adaptée et respectueuse avec les parties prenantes externes et choisissent le mode de communication approprié. Ils veillent à ce que tous les points pertinents, accords et processus de travail, etc. soient consignés et mis à la disposition de toutes les personnes impliquées. Ils planifient les processus d'exécution des travaux de telle sorte que toutes</p>	<p>Capacité à communiquer de manière adaptée à chaque échelon hiérarchique</p> <p>Prise en compte des aspects culturels</p> <p>Capacité à communiquer rapidement</p> <p>Collaboration directe et rapide avec le supérieur hiérarchique</p> <p>Capacité à préparer la communication en amont, à bien la structurer et à veiller à ce qu'elle soit complète</p> <p>Consignation et transmission transparentes des informations</p> <p>Utilisation pertinente des techniques de communication (messages à la première personne)</p> <p>Sens de la situation/prise en compte de la situation</p> <p>Savoir communiquer avec clarté</p> <p>Communication respectueuse</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurent la communication et la coopération avec les parties prenantes externes dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie de différentes techniques de communication et de leur mise en œuvre. • Ont une connaissance approfondie de la planification anticipée d'une communication structurée et complète. • Veillent à une communication compréhensible, rapide et respectueuse. • Assurent une collaboration directe et efficace avec le supérieur hiérarchique. • Tiennent compte des aspects interculturels. • Garantissent un flux d'informations transparent vis-à-vis de toutes les parties prenantes. • S'assurent que leur façon de communiquer est compréhensible. • Vérifient les processus de travail avec les parties prenantes externes et prennent des mesures le cas échéant.

<p>les parties prenantes externes puissent exécuter leurs travaux de manière irréprochable.</p> <p>Ils communiquent de manière professionnelle et respectueuse avec les parties prenantes externes et veillent à ce que les travaux soient coordonnés avec elles.</p> <p>Ils contrôlent régulièrement si le travail avec les parties prenantes externes se déroule correctement, et interviennent en cas de besoin. Ils contrôlent si les travaux ont été réalisés dans le temps imparti et avec la qualité requise.</p>		
<p>7.2 Conseiller et accompagner les clients et les autres parties prenantes pendant l'exécution du mandat</p> <p>Les contremaîtres conseillent et accompagnent les clients tout au long de l'exécution du mandat.</p> <p>Les contremaîtres clarifient leurs compétences et les limites de celles-ci. Ils se renseignent sur les idées et les besoins du client. Lors des réunions de chantier, ils s'informent sur les problèmes rencontrés.</p> <p>Ils réfléchissent à des propositions adaptées aux besoins des clients, élaborent des variantes en concertation avec le supérieur hiérarchique, ou préparent leur argumentation. En tenant compte des directives, ils planifient la mise en œuvre des exigences dans les règles de l'art et le respect des impératifs de rentabilité.</p> <p>Ils présentent au client des solutions et des propositions avec les arguments correspondants. Si certains points des discussions avec les clients outrepassent leurs compétences, ils demandent l'aide de leurs supérieurs hiérarchiques ou de spécialistes. Ils répondent aux questions des planificateurs, des maîtres d'ouvrage et des autres parties prenantes sur le chantier portant sur les aspects techniques de l'exécution du contrat, et leur apportent des conseils. En cas de besoin, ils renvoient leur interlocuteur vers le supérieur hiérarchique.</p> <p>Ils vérifient en permanence les prestations à fournir sur la base des exigences définies et demandent aux clients s'ils comprennent le processus d'exécution des travaux et s'ils sont satisfaits de leur état d'avancement. Ils analysent les réactions des clients et les transmettent aux spécialistes concernés le cas échéant. Si nécessaire, ils avertissent les personnes concernées.</p>	<p>Connaissance des normes</p> <p>Entretien de contacts étroits avec les supérieurs hiérarchiques</p> <p>Conscience du rôle de lien entre le client et le supérieur hiérarchique</p> <p>Savoir que tout ce qui va au-delà du contrat doit être clarifié avec le supérieur hiérarchique</p> <p>Avoir le courage de verbaliser les besoins de clarification envers le client et de les avertir si nécessaire.</p> <p>Bonne vision d'ensemble du projet et des travaux dans leur globalité</p> <p>Savoir repérer les réalisations ou les bases qui ne correspondent pas aux règles de la construction</p> <p>Intervention, si nécessaire, en accord avec le supérieur hiérarchique</p> <p>Intervention autonome en cas d'urgence</p> <p>Savoir gérer les réclamations</p> <p>Savoir mener des entretiens difficiles avec le client</p> <p>Orientation client cohérente</p> <p>Savoir convaincre</p> <p>Savoir expliquer</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseillent et accompagnent les clients et les autres parties prenantes pendant l'exécution du mandat. • Ont une connaissance approfondie des normes et valeurs applicables dans les relations avec les clients. • Ont une connaissance approfondie des prestations définies dans les contrats de clients. • Ont une connaissance pratique de la gestion des réclamations et de la conduite d'entretiens difficiles avec des clients. • Ont une connaissance approfondie du projet et des travaux dans leur globalité. • Ont le courage de verbaliser les besoins de clarification envers les clients et de les avertir, le cas échéant. Ont conscience de leur rôle de lien entre le client et le supérieur hiérarchique. • Veillent à expliquer de manière compréhensible les solutions et propositions. • Communiquent de façon convaincante et compréhensible. • Veillent à toujours avoir un comportement axé sur les clients. • Contrôlent les prestations à fournir et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Analysent les réactions des clients et en tirent les conséquences.
<p>7.3 Assurer la coopération et la coordination avec les entreprises tierces</p> <p>Les contremaîtres communiquent et coopèrent de manière appropriée et adaptée à la situation avec les entreprises tierces. Ils veillent à ce que les travaux se déroulent de manière optimale.</p> <p>Ils se renseignent pour savoir avec quelles entreprises tierces ils vont devoir coopérer et communiquer pendant le mandat concerné. Ils s'informent sur les modes de communication les plus adaptés.</p> <p>Ils planifient la coopération avec les entreprises tierces. Ils planifient les processus d'exécution des travaux de manière à ce que toutes les parties prenantes puissent réaliser leurs travaux de la manière la plus irréprochable possible.</p>	<p>Capacité à communiquer de manière adaptée à chaque échelon hiérarchique</p> <p>Capacité à communiquer rapidement</p> <p>Assumer la direction des entreprises tierces et des collaborateurs des entreprises tierces</p> <p>Capacité à s'imposer</p> <p>Savoir communiquer avec clarté</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurent la communication et les processus de travail avec les parties prenantes d'entreprises tierces. • Ont une connaissance approfondie de la planification structurée et judicieuse des processus de travail avec les entreprises tierces. • S'engagent systématiquement pour un respect optimal des processus de travail vis-à-vis des entreprises tierces. • Veillent à une communication rapide, compréhensible et adaptée à chaque échelon hiérarchique. • Assument une responsabilité de direction vis-à-vis des entreprises tierces et des collaborateurs de celles-ci.

<p>Ils contrôlent régulièrement si le travail se passe bien avec les entreprises tierces et ils interviennent en cas de besoin. Ils contrôlent si les travaux ont été réalisés dans le temps imparti et avec la qualité requise.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Vérifient les processus de travail avec les parties prenantes des entreprises tierces et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Contrôlent la bonne exécution des travaux en termes de délais et de qualité.
8. Gestion du personnel		
Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>8.1 Informer, instruire les collaborateurs dans le cadre du projet de construction confié et diriger les équipes</p> <p>Les contremaîtres informent, instruisent et dirigent les équipes de collaborateurs dans le cadre du projet de construction confié, et jouent un rôle de chef de groupe.</p> <p>Ils s'informent des capacités des collaborateurs, de leurs aptitudes linguistiques, ainsi que des objectifs fixés.</p> <p>Ils planifient les travaux communs et prévoient le temps nécessaire pour instruire les collaborateurs et discuter avec eux.</p> <p>Ils expliquent à leurs collaborateurs les méthodes de travail prévues et les incitent à réaliser les travaux conformément au calendrier et aux plans prévus. Ils mènent des entretiens personnels avec les collaborateurs. Ils donnent l'exemple en se montrant motivés par leur travail et s'intègrent à l'équipe.</p> <p>Ils posent des questions aux collaborateurs pour vérifier si leurs instructions ont été bien comprises, si les besoins d'explications sont globalement couverts, ou s'il est nécessaire de leur donner des instructions ou des motivations supplémentaires. Ils contrôlent régulièrement si le travail se passe bien avec les parties prenantes externes et ils interviennent en cas de besoin. Ils contrôlent si les travaux ont été réalisés dans le temps imparti et avec la qualité requise.</p>	<p>Rigueur dans l'exécution</p> <p>Ils sont en mesure de documenter la présence des collaborateurs lors des instructions selon les exigences de l'entreprise. Style de direction adapté à la situation et à l'échelon hiérarchique</p> <p>Démarche axée sur la pratique: donner des instructions directement sur l'objet, sans explications théoriques</p> <p>Associer les collaborateurs</p> <p>Connaissance des points forts et des points faibles de son équipe</p> <p>Sens de l'équité et communication transparente</p> <p>Réagir de manière flexible et appropriée dans les situations les plus diverses</p> <p>Absence de préjugés</p> <p>Ouverture à l'interdisciplinarité</p> <p>S'intéresser aux autres, avoir de l'empathie</p> <p>Avoir conscience de son rôle de chef</p> <p>Capacité à s'imposer, à être moteur</p> <p>Fiabilité/prévisibilité</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribuent des mandats complets à leurs collaborateurs. • Dirigent des équipes dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance pratique de différentes techniques d'interrogation et d'entretien. • Ont une connaissance approfondie du niveau d'information et d'instruction des collaborateurs. • Ont une connaissance approfondie de l'instruction axée sur la pratique. • Ont conscience de leur rôle de chef. • Veillent à adopter un style de conduite cohérent et adapté à la situation et à l'échelon hiérarchique. • S'imposent auprès de leurs collaborateurs et se comportent en chefs.
<p>8.2 Encadrer les apprentis dans le cadre du projet de construction confié</p> <p>Les contremaîtres soutiennent les apprentis cherchant à se former de manière optimale.</p> <p>Ils s'informent sur le niveau de formation des apprentis. Ils s'informent sur leurs objectifs, sur leurs points forts et leurs points faibles ainsi que sur leurs besoins et leurs souhaits.</p> <p>Ils planifient la formation pour qu'elle soit la plus adaptée, la plus variée et la plus sûre possible. Ils intègrent les apprentis au groupe de travail, et servent à la fois d'interlocuteur et de modèle. Ils attribuent aux apprentis des tâches de terrain appropriés (p. ex. le chef d'équipe) sur le chantier.</p> <p>Sur les questions de sécurité et de santé, ils tiennent compte du jeune âge des apprentis. Ils prennent le temps d'écouter les apprentis formuler leurs demandes et leurs besoins, et répondent à leurs questions techniques et pratiques. Ils leur laissent le temps nécessaire pour développer leurs capacités et ils les motivent.</p> <p>Ils contrôlent les progrès dans l'apprentissage à partir des directives, et discutent du travail fourni avec l'apprenti en personne. En cas de besoin, ils prennent des mesures et procèdent à des améliorations.</p>	<p>S'intéresser au développement des compétences</p> <p>S'intéresser à la transformation des points faibles en points forts.</p> <p>Capacité à attribuer des travaux de manière ciblée pour encourager le processus d'apprentissage.</p> <p>Contrôle régulier des progrès exécutés</p> <p>Rigueur et capacité à s'imposer: vérifier si le journal de travail et le dossier de formation sont correctement tenus</p> <p>S'intéresser à la situation personnelle des apprentis (p. ex. quelle enfance ils ont eue, s'il y a des domaines dans lesquels ils ont besoin d'aide)</p> <p>Savoir encourager et exiger</p> <p>Attention particulière à la sécurité au travail et la protection de la santé pour les apprentis</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrent les apprentis dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance pratique de la façon d'attribuer des travaux de manière ciblée pour encourager le processus d'apprentissage. • Veillent à maintenir un bon équilibre entre encourager et exiger. • Tiennent compte de la situation personnelle des apprentis dans la zone de travail. • Contrôlent régulièrement les progrès réalisés dans l'apprentissage et en tirent les conséquences. • Contrôlent la sécurité au travail et la protection de la santé des apprentis et prennent des mesures correctives le cas échéant.

<p>8.3 Aider les collaborateurs dans leurs démarches de formation initiale et continue</p> <p>Afin d'assurer l'existence de compétences techniques dans l'entreprise, ou à titre de reconnaissance et de motivation pour les collaborateurs, les contremaîtres proposent au supérieur hiérarchique des candidats pour des formations continues.</p> <p>Ils s'informent sur le niveau de formation de leurs collaborateurs. Ils s'informent sur leurs objectifs, sur leurs points forts et leurs points faibles ainsi que sur leurs besoins et leurs souhaits.</p> <p>Ils prévoient de consacrer davantage de temps aux collaborateurs en formation continue afin de répondre à leurs questions.</p> <p>Ils encouragent et motivent les collaborateurs. Ils prennent le temps de répondre aux souhaits et aux besoins des collaborateurs en formation continue et répondent à leurs questions techniques et pratiques. Ils les aident en leur proposant des séquences de formation.</p> <p>Ils vérifient la progression des collaborateurs en formation continue et en discutent avec eux ainsi qu'avec le supérieur hiérarchique. Ils cherchent à déterminer où les collaborateurs ont besoin d'une aide supplémentaire.</p>	<p>Connaissance de différentes techniques d'entretien avec les collaborateurs</p> <p>Capacité à encourager certains collaborateurs de manière ciblée et à découvrir des potentiels</p> <p>Vision globale des aptitudes des collaborateurs</p> <p>Avoir conscience de son propre rôle de conseil et être prêt à jouer ce rôle</p> <p>Contact régulier avec les supérieurs hiérarchiques pour discuter des potentiels des collaborateurs</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créent les conditions adéquates à la formation initiale et continue des collaborateurs dans le cadre du projet de construction confié. • Proposent aux supérieurs hiérarchiques le nom de collaborateurs adéquats pour participer à des mesures de formation continue. • Ont une connaissance approfondie des différentes techniques d'entretien avec les collaborateurs. • Ont une connaissance pratique de la formation continue dans le secteur de la construction. • Ont une connaissance approfondie de la promotion ciblée des collaborateurs et de l'identification de leurs potentiels. • Jouent un rôle de conseiller et veillent à toujours assumer cette fonction correctement. • Analysent les progrès d'apprentissage de leurs collaborateurs et en déduisent des mesures appropriées. • Vérifient si leurs collaborateurs ont besoin d'un soutien supplémentaire et prennent des mesures correctives.
<p>8.4 Participer au processus de recrutement</p> <p>Les contremaîtres participent au processus de recrutement.</p> <p>Ils s'informent auprès des collaborateurs de leur charge de travail et signalent les éventuels besoins en personnel au supérieur hiérarchique ou aux services compétents. S'il y a besoin de collaborateurs supplémentaires, ils informent le supérieur hiérarchique du profil et des activités du personnel recherché.</p> <p>Ils détectent des collaborateurs potentiels et recommandent des candidats. En cas de besoin, ils consultent leurs collaborateurs et leurs supérieurs hiérarchiques.</p>	<p>Connaissance des points forts, des points faibles et de l'état des collaborateurs</p> <p>Aspects méthodologiques</p> <p>Communication ouverte et transparente</p> <p>Savoir travailler en équipe</p> <p>S'intéresser aux autres, avoir de l'empathie</p> <p>Sens de l'équité</p> <p>Ouverture d'esprit et flexibilité</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandent des candidats. • Détectent des collaborateurs potentiels. • Ont une connaissance approfondie des points forts, des points faibles et de l'état de leurs équipes. • Communiquent de façon ouverte et transparente. • S'engagent pour l'équité, l'ouverture d'esprit et la flexibilité. • S'engagent pour la collaboration en équipe. • Vérifient les besoins en personnel et en tirent les conséquences.
<p>8.5 Mener les entretiens avec les collaborateurs</p> <p>Les contremaîtres sont les interlocuteurs de leurs collaborateurs et mènent régulièrement des entretiens avec eux (p. ex. sur les qualifications, les conventions d'objectifs).</p> <p>Lors des entretiens avec leurs collaborateurs et avec ceux de leurs supérieurs, ils analysent leur façon de procéder et leur comportement en équipe. Sur cette base, ils optimisent le cas échéant leur façon de procéder et de se comporter en tant que chef.</p>	<p>Connaissance des points forts, des points faibles et de l'état des collaborateurs</p> <p>Connaissance des heures supplémentaires et des droits à congé</p> <p>Communication ouverte et transparente</p> <p>Savoir travailler en équipe</p> <p>S'intéresser aux autres, avoir de l'empathie</p> <p>Sens de l'équité</p> <p>Ouverture d'esprit et flexibilité</p> <p>Style de conduite adapté à la situation</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mènent régulièrement des entretiens avec leurs collaborateurs. • Se tiennent à la disposition de leurs collaborateurs en tant qu'interlocuteurs. • Ont une connaissance approfondie des points forts, des points faibles et de l'état de leurs collaborateurs. • Ont une connaissance approfondie des heures supplémentaires et des droits à congé. • S'intéressent à leurs collaborateurs. • S'engagent pour l'équité, l'ouverture d'esprit et la flexibilité. • S'engagent pour la collaboration en équipe. • Communiquent de façon ouverte et transparente. • Analysent leur méthode et leur comportement dans les équipes et en tirent des conséquences.

<p>8.6 Mettre en œuvre les décisions de gestion</p> <p>Les contremaîtres mettent en œuvre les décisions de gestion de leurs supérieurs hiérarchiques.</p> <p>Ils s'informent régulièrement des décisions à appliquer et réfléchissent aux ressources dont ils ont besoin pour y parvenir (matériel et matériaux, personnel, etc.). Ils planifient la mise en œuvre des décisions de gestion et informent les collaborateurs concernés dans le cadre du projet de construction confié.</p> <p>Ils appliquent les décisions de gestion dans le cadre du projet de construction confié.</p> <p>Ils contrôlent la mise en œuvre des décisions de gestion dans le cadre du projet de construction confié et en cas de besoin, procèdent aux corrections nécessaires. Ils donnent aux supérieurs hiérarchiques des retours quant aux décisions de gestion.</p>	<p>Concertation/collaboration avec les supérieurs hiérarchiques</p> <p>Capacité à s'imposer</p> <p>Appliquer des décisions</p> <p>Savoir convaincre</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquent les décisions de gestion dans le cadre du projet de construction confié. • Ont une connaissance approfondie de la mise en œuvre des décisions. • Collaborent et se concertent avec les supérieurs hiérarchiques. • S'engagent à mettre en œuvre les décisions de gestion vis-à-vis de leurs collaborateurs. • Veillent à pratiquer une communication convaincante. • Contrôlent la mise en œuvre des décisions de gestion et prennent des mesures correctives le cas échéant.
9. Gestion d'entreprise		
Aucune		
10. Autogestion		
Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>10.1 Réfléchir de façon entrepreneuriale durant les processus de travail</p> <p>Les contremaîtres sont familiers des structures et des interfaces qui existent sur les chantiers et ils réfléchissent en termes de processus d'exécution des travaux.</p> <p>Ils s'informent des transformations en cours dans l'entreprise et réfléchissent aux conséquences sur les différents processus de travail (y compris les interfaces).</p> <p>Ils déduisent les conséquences pour les différents processus de travail (y compris pour le matériel, les matériaux, le personnel, etc.) et prennent les mesures nécessaires.</p>	<p>Bonne connaissance des interfaces dans le secteur de la construction et des processus de construction</p> <p>Pensée systémique</p> <p>Vision globale de la planification des ressources</p> <p>Avoir conscience des impératifs économiques et entrepreneuriaux</p> <p>Réflexion analytique et orientée sur les processus</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agissent en entrepreneurs et en tenant compte des impératifs de rentabilité durant les processus d'exécution des travaux. • Ont une connaissance de base du management et de l'organisation. • Ont une connaissance approfondie des interfaces et processus dans le secteur de la construction. • Ont une connaissance approfondie de la planification. • Veillent à ce que les processus d'exécution des travaux soient axés sur des impératifs de rentabilité et entrepreneuriaux. • Analysent régulièrement les processus d'exécution des travaux du point de vue entrepreneurial et en tirent les conséquences.
<p>10.2 Utiliser des techniques de travail</p> <p>Les contremaîtres utilisent au quotidien des techniques de travail (notamment pour la planification, la coordination et l'instruction).</p> <p>Ils se renseignent sur les outils appropriés qui peuvent les aider à utiliser leurs techniques de travail spécifiques.</p> <p>Dans leur travail quotidien, ils utilisent avec rigueur différentes méthodes et techniques.</p> <p>Ils demandent activement des retours aux supérieurs hiérarchiques sur leur technique de travail et mettent en œuvre les améliorations suggérées.</p>	<p>Connaissances des outils permettant d'améliorer les techniques et les méthodes de travail</p> <p>Connaissance des offres des établissements de formation continue, capacité de transfert (transposer ce qu'ils ont appris dans la pratique)</p> <p>Communication respectueuse</p> <p>Anticipation, agir de façon responsable Savoir gérer la critique</p> <p>Capacité d'apprentissage</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisent des techniques, méthodes et instruments appropriés dans leur travail quotidien. • Ont une connaissance approfondie de différentes techniques, méthodes et instruments de travail. • Veillent à toujours employer une méthode de travail efficiente et efficace. • Analysent régulièrement leur technique de travail de façon critique et en tirent les conséquences.

<p>10.3 Communiquer de manière convaincante</p> <p>Les contremaîtres communiquent de manière claire et convaincante avec leurs supérieurs hiérarchiques et leurs collaborateurs.</p> <p>Ils s'informent de la situation initiale avant tout entretien et préparent une argumentation claire.</p> <p>Ils communiquent avec tous leurs interlocuteurs de manière professionnelle, adaptée à la personne et à la situation, et cherchent à les motiver par leur attitude.</p> <p>Ils argumentent de manière compétente, transparente et franche. Pour la recherche de solutions, ils présentent aussi bien les avantages que les inconvénients des diverses propositions. En cas d'objections, ils font preuve de compréhension et tiennent compte de celles-ci pour la suite de la discussion.</p> <p>Ils analysent leur technique de discussion et leur comportement au contact des collaborateurs et des supérieurs hiérarchiques. Le cas échéant, ils examinent les mesures susceptibles de développer leurs capacités de communication.</p>	<p>Connaissance des techniques de communication convaincante</p> <p>Connaître les différents types d'entretien possibles avec les collaborateurs, les clients et les fournisseurs</p> <p>Connaissance des actuelles offres des organismes de perfectionnement</p> <p>Savoir comment et où se procurer des informations sur les offres de perfectionnement (Internet, réunions d'information de la part d'organismes de perfectionnement, brochures de centres d'orientation professionnelle, associations de branche, etc.)</p> <p>Argumenter de manière convaincante</p> <p>Savoir convaincre</p> <p>Communication respectueuse</p> <p>Savoir motiver les collaborateurs par sa communication et son attitude</p> <p>Conscience de soi</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquent de manière claire et convaincante avec leurs supérieurs hiérarchiques et leurs collaborateurs. • Ont une connaissance pratique des techniques de communication convaincantes et de leur mise en œuvre. • Veillent, lors de leurs apparitions, à respecter les habitudes de l'entreprise. • Font preuve de bon goût. • Veillent à une communication respectueuse. • Ont le don de motiver leurs collaborateurs par la façon de communiquer et par leur attitude. • Réfléchissent régulièrement à leur style de communication et leurs apparitions face aux collaborateurs et supérieurs hiérarchiques et en tirent les conséquences.
<p>10.4 Résoudre des problèmes complexes</p> <p>Les contremaîtres traitent les problèmes complexes survenant dans le cadre du projet de construction confié avec le supérieur hiérarchique et trouvent une solution.</p> <p>Lors de réunions internes, de concertations directes avec les collaborateurs ou à l'aide des bases et documents existants, ils s'informent du problème et en analysent les causes.</p> <p>Ils élaborent différentes solutions possibles. Ils recherchent la solution adéquate, en se concertant avec leurs supérieurs hiérarchiques.</p> <p>Ils planifient la mise en œuvre de la solution au problème et en informent leurs collaborateurs. Ils attribuent à leurs collaborateurs des tâches correspondant aux compétences de chacun. Ils ordonnent toutes les autres mesures nécessaires pour la résolution du problème.</p> <p>Ils contrôlent la mise en œuvre de la solution au problème et recueillent les feedback de leurs supérieurs hiérarchiques. Ils évaluent l'efficacité de la solution et en tirent des conclusions pour les futurs problèmes au sein de l'entreprise.</p>	<p>Connaissance des processus d'exécution des travaux dans le secteur de la construction et pour les projets confiés</p> <p>Connaissances techniques relatives à la mise en œuvre de mesures correctives en cas de problèmes</p> <p>Compétences de gestion</p> <p>Agir de manière systématique</p> <p>Savoir identifier et aborder les problèmes</p> <p>Communication claire et axée sur les objectifs</p> <p>Esprit de décision</p> <p>Capacités d'analyse</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitent les problèmes complexes survenant dans le cadre du projet de construction confié en collaboration avec les supérieurs hiérarchiques. • Ont une connaissance pratique des processus de travail dans le secteur de la construction et pour chaque projet. • Ont une connaissance approfondie de la direction des collaborateurs. • Ont une connaissance approfondie de l'analyse systématique et de la résolution des problèmes (techniques de solution de problèmes). • Veillent à une communication claire et axée sur les objectifs. • Prennent des décisions cohérentes. • Réfléchissent à leurs techniques de résolution de problèmes et en déduisent des conséquences pour leurs démarches à venir.
<p>10.5 Développer en permanence ses compétences techniques et de gestion, et les transmettre dans le cadre du projet de construction</p> <p>Les contremaîtres perfectionnent constamment leurs compétences personnelles, sociales et professionnelles de manière ciblée afin de rester à jour.</p> <p>Ils évaluent leur propre besoin de développement. Ils se renseignent régulièrement sur les offres de formation continue sur le plan personnel, social et professionnel et dans le domaine de la direction. Ils sont ouverts aux propositions de leur supérieur.</p>	<p>Disposition à apprendre tout au long de la vie</p> <p>Pensée à long terme (conscience du fait que les effets des formations se font ressentir plutôt sur le long terme et pas toujours immédiatement)</p> <p>Curiosité</p> <p>Réflexion proactive</p> <p>Aptitude au transfert des acquis</p> <p>Engagement actif dans les processus d'amélioration continue</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettent en pratique avec esprit de suite les étapes de développement techniques et relatives à la direction. • Sont conscients des effets des mesures de formation. • Sont prêts à mettre en œuvre les acquis sur leur chantier. • S'intéressent aux processus d'amélioration continue. • Évaluent de manière réaliste leurs propres points forts et points faibles et en déduisent des mesures adéquates.

<p>Ils planifient si possible leur formation continue en concertation avec le supérieur hiérarchique et avec l'entreprise.</p> <p>Ils participent à la formation continue offerte et appliquent ce qu'ils ont appris sur le chantier.</p> <p>Ils vérifient l'utilité de leur formation continue pour eux-mêmes et pour le chantier.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchissent aux changements dans l'entreprise sous l'angle de leurs domaines d'activité et en déduisent des possibilités de développement personnelles pour l'avenir.
<p>10.6 Gérer les changements et les nouveautés</p> <p>Les contremaîtres abordent les changements et les nouveautés avec flexibilité et ouverture, et les intègrent à leur travail quotidien.</p> <p>Ils s'informent régulièrement des changements et des nouveautés techniques, juridiques et économiques dans leur environnement immédiat et au sein de l'entreprise.</p> <p>Après concertation avec les supérieurs, ils décident si les modifications et les nouveautés doivent être mises en place. Ils prévoient suffisamment de temps pour tester et mettre en œuvre des changements et des nouveautés sur le chantier. En tant que cadres, ils introduisent des changements dans l'univers professionnel, les défendent et montrent l'exemple.</p> <p>Ils annoncent aux collaborateurs les changements et les nouveautés relevant de leur domaine, expliquent leur contenu, et les mettent en place progressivement dans le groupe de manière à ce qu'ils soient compris de tous.</p> <p>Ils contrôlent la mise en œuvre des changements et des nouveautés, et demandent un feedback à leur groupe. Ils évaluent si les changements et les nouveautés facilitent effectivement le travail.</p>	<p>Avoir conscience de son exemplarité et être prêt à jouer le rôle de modèle</p> <p>Curiosité</p> <p>Ouverture d'esprit</p> <p>Flexibilité</p> <p>Capacité à gérer la critique</p> <p>Capacité à initier et à imposer des mesures correctives</p> <p>Don d'observation</p> <p>Capacité d'analyse</p> <p>Conduite du changement</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sont ouverts aux changements et nouveautés dans leur propre domaine de travail. • Mettent en œuvre les changements et les nouveautés. • Ont des connaissances de base pour soutenir et contribuer activement aux processus de changement. • Abordent sans réticences les changements et les nouveautés. • Analysent régulièrement et en se basant sur les avantages les changements et nouveautés dans leur environnement de travail et en tirent les conséquences.
<p>10.7 Garantir ses performances personnelles</p> <p>Les contremaîtres organisent leur travail quotidien de manière proactive et sont capables de gérer la charge psychique et physique.</p> <p>Ils gèrent leur emploi du temps de façon régulière et planifient leurs tâches dans un cadre temporel réaliste.</p> <p>Ils vérifient régulièrement s'ils ont géré leur temps comme prévu et informent immédiatement leur supérieur hiérarchique en cas de surcharge, de surmenage ou de manque de temps.</p>	<p>Connaissances relatives à l'établissement d'un calendrier sur le long terme efficace</p> <p>Utilisation de méthodes pour gérer son emploi du temps sur le long terme (équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée)</p> <p>Savoir communiquer suffisamment tôt (manque de temps, surcharge de travail, surmenage, épuisement)</p> <p>Anticipation, agir de façon responsable Conscience aigüe de sa surcharge de travail ou de son surmenage pendant le travail quotidien</p>	<p>Les contremaîtres...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettent en pratique la gestion des ressources de manière efficace. • Ont une connaissance approfondie de la planification et la gestion du temps. • Ont une connaissance approfondie de la gestion du stress. • Veillent aux signes de surcharge de travail, surmenage et fatigue chez eux-mêmes et chez les collègues. • Sont prêts à informer le supérieur hiérarchique en cas de manque de temps. • Reflètent leurs propres ressources, s'imposent des limites ou en parlent à leur supérieur hiérarchique.